

COMMANDEMENT DE LA DOCTRINE ET DE L'ENSEIGNEMENT
MILITAIRE SUPÉRIEUR DE L'ARMÉE DE TERRE



OBJECTIF DOCTRINE

NOVEMBRE 1999

SOMMAIRE

Editorial1

DOCTRINE

De la doctrine à l'action militaire
(2ème partie)
COL BERNEDE2

Le soutien logistique des opérations
internationales : une perspective
pour l'armée allemande ?
MAJ BRETZ7

De la PRCB à la PREO
COL LEBEL12

Une nouvelle classification de la
documentation de doctrine opérationnelle
GAL DE GIULI15

ACM : les leçons de l'expérience euro-
péenne (2ème partie)
M. BRUMTER19

SIMULATION

Les systèmes d'information opérationnels
et la simulation
IPA DECOURT25

LIBRES REFLEXIONS

Opérations psychologiques : réflexions sur
une proposition de concept français
LCL FRITSCH30

L'amphibie ? Soyons sérieux....
très sérieux même !
CBA MERVEILLEUX
DU VIGNAUX35

ÉDITORIAL

Toute doctrine élaborée donne naissance à un certain nombre de documents supports de son enseignement et de son application. Pendant longtemps, la référence courante a été celle des règlements, et force est de constater que l'emploi généralisé et abusif de ce vocable a nui à la doctrine puisque de manière implicite il associait son non respect à une faute ou une contravention à la loi. Aujourd'hui, le règlement est à nouveau compris dans sa signification originelle de document juridique - à l'instar du règlement de discipline générale ou du règlement de service intérieur - et l'on parle plus justement de manuel d'emploi et de notice de mise en œuvre, ainsi que de mémentos de fonctionnement.

Ce numéro présente la façon dont le CDES structure et organise la documentation de doctrine opérationnelle pour couvrir l'ensemble des besoins des forces. Il convient de

noter que cette documentation n'est pas la documentation opérationnelle, celle qui alimente en données de base actualisées les états-majors projetés et leurs systèmes d'information et de communication, même si elle peut en faire partie. Cette présentation, qui permet déjà de classer les travaux de doctrine du comité de coordination des études opérationnelles, sera reprise pour bâtir les arborescences du CD-ROM Armée de terre, qui fera l'objet d'une présentation détaillée dans la prochaine livraison d'OBJECTIF DOCTRINE.

Par ailleurs, la revue continue de rendre compte des préoccupations doctrinales fonctionnelles avec une brève présentation de l'actualisation de la méthode de préparation des opérations sous l'angle du renseignement, la poursuite d'un témoignage concernant les actions civilo-militaires ainsi que l'exposé du point de vue allemand sur la logistique des

opérations multinationales. L'article sur la simulation, enfin, met fort opportunément en relief les relations et interactions entre les systèmes d'information opérationnels, les systèmes de simulation et leurs utilisateurs potentiels.

Ce mois ci, la revue élargit son champ de réflexion en abordant pour la première fois, dans la rubrique libres réflexions, la délicate question des actions dans les champs psychologiques, qui suscite de plus en plus d'interrogations et de débats. Dans la même rubrique, l'article sur l'amphibie présente un point de vue engagé mais il ne tient qu'à nos lecteurs d'y répondre s'ils l'estiment nécessaire.

La Rédaction

DE LA DOCTRINE A L'ACTION MILITAIRE

(2^{ème} PARTIE)

PAR LE COLONEL BERNEDE

Dans la pensée de Lewal, rien n'est réellement fondé s'il n'y a pas une solide et réelle étude. Tout est donc lié : "Les militaires les plus irrésolus ont été... ceux dont l'instruction était la moindre. Par contre, tous les hommes qui ont rigoureusement commandé... ont été les officiers dont le savoir était grand" explique-t-il.

Lewal élabore ainsi une méthode où l'étude des règlements s'appuie sur des cas concrets. Cette méthode présidera à l'élaboration et à l'enseignement de la nouvelle doctrine française de l'Ecole Supérieure de Guerre à la veille de la Grande Guerre.

Au lendemain de 1870, il aura fallu dix années avant d'avoir une nouvelle institution, l'Ecole Supérieure de Guerre. Il est certain qu'à la veille de la guer-

re franco-prussienne de 1870, les esprits étaient très marqués par le feu. Depuis Sébastopol en 1855 mais encore plus avec Magenta et Solferino en 1859, les esprits traumatisés avaient tiré de ces expériences la conclusion qu'il n'était pas possible de manœuvrer sous le feu et en avaient tiré une doctrine sur les positions choisies à l'avance.

A partir de ces positions, l'ennemi qui se présenterait serait détruit par le feu dès qu'il prétendrait livrer bataille. D'où, selon Lewal, cette étonnante passivité des généraux français lors des opérations de 1870 (le général Douay à Wissembourg, Mac-Mahon à Fröschwiller ou encore Bazaine...).

Doctrine manifestement erronée aux effets d'une extraordinairement per- versité, qui interdisait tout changement

d'attitude et empêchait toute réaction à l'événement.

Avec l'échec de 1870, l'ampleur du désastre apparaît donc clairement aux hommes en situation de responsabilité, et ils l'imputent à cette doctrine basée sur une "abstraction" mais également à des structures d'état-major inadaptées, sans parler de l'expérience coloniale qui, selon Lewal, a fait se fourvoyer les esprits.

C'est en fonction de cette expérience négative de la dernière guerre qu'est publié le nouveau règlement de manœuvres d'infanterie de 1875 alors que le "succès" sur la Commune de Paris et les campagnes coloniales plaidaient pour un *statu quo*. Le règlement du 12 juin 1875 ne se situe donc plus exactement au même niveau que les règlements antérieurs rédigés sous l'influence de la pensée de Guibert.

L'évolution est sensible, le règlement pose des principes généraux de tactique, et ne se contente plus d'être un cadre général d'emploi. Prenant position sur le plan tactique, il établit :

1/ l'importance prépondérante du feu comme mode d'action ;

2/ l'impossibilité, pour une troupe un peu considérable, de se mouvoir en ordre serré,... dans la zone très étendue du feu efficace de l'ennemi.

Il conclut à la nécessité de fractionner les troupes de première ligne et d'adopter un mode d'action en ordre dispersé. Ce nouveau type de règlement devra désormais être modifié en fonction de l'armement : instruction du 20 avril 1878, suite au fusil modèle 1874, dit Gras, et règlement du 3 janvier 1889, suite au fusil modèle 1886, dit Lebel. En 1896 le règlement sur le service des armées en campagne comble une partie de la place laissée par la mutation du règlement d'infanterie. Désormais, pour pallier cet aspect fugitif du règlement de base, un corps de "doctrine", c'est-à-dire ce qui s'enseigne et qui est destiné à durer pour servir de cadre général à la réflexion puis à l'emploi, prend une nouvelle dimension.

A l'Ecole Supérieure de Guerre, Lewal a imposé que l'enseignement de la tactique soit situé au centre de toutes

les préoccupations de tous les professeurs et donc, en clair, que les cours soient coordonnés dans une direction positive. Ainsi, Lewal espérait-il créer une unité de pensée appuyée sur des principes cohérents. C'est donc un retour aux normes et règles de base que suggère Lewal pour assurer la crédibilité de cette science.

Dans ces conditions-là, vingt-cinq années de guerre de la Révolution et de l'Empire, la forte personnalité de Napoléon, relayées par Jomini qui dans son "*Précis de l'art de la guerre*" analyse les raisons du succès, tandis que Clausewitz étudie l'usure des méthodes de l'Empereur, en font un référentiel qui marque la pensée de la fin du XIX^{ème} siècle et le début du XX^{ème}.

Or le lecteur de Clausewitz oublie souvent que "*De la guerre*" est un livre posthume et inachevé, et fait ainsi des réductions dangereuses.

"Napoléon a toujours marché droit au but, sans se préoccuper en rien du plan stratégique de l'adversaire". Présentée ainsi et réduite à cette simple citation érigée en "vérité révélée", cette

idée est coupable d'avoir omis de préciser que l'Empereur procédait toujours à une longue méditation sur les possibilités de l'adversaire et que la manœuvre, comme par exemple celle d'Ulm du 15 au 20 octobre 1805, répond aux hypothèses résiduelles.

De là découlent des conceptions aux caractères singulièrement réducteurs :

- la destruction directe de l'ennemi est l'objet principal de la guerre ;
- la défensive n'est qu'une position d'attente pour passer à l'offensive ;
- etc...

Lewal, en 1892, dans l'"*Introduction à la partie positive de la stratégie*" écrivait : "S'appuyant sur des maximes contestables quoiqu'émanant d'illustres capitaines, on répute la méditation de l'histoire militaire suffisante pour initier aux secrets de la stratégie. Seule et mal comprise, elle aboutit à la routine sous le nom de tradition en tuant à la fois le raisonnement et le calcul."

Les règlements de 1910 à 1913, inspirés des théories du colonel de Grandmaison, soulignent la nécessité d'une

décision rapide. Il n'y a rien de représentable ! "C'est la rapidité de l'engagement qui garantira de la surprise, et la violence de l'attaque qui assurera contre la manoeuvre de l'ennemi", écrit Grandmaison.

Certes, ceci n'a rien d'une absurdité, mais attention à la confusion des genres et des niveaux. C'est sommairement ce qui se passe dans l'exemple maintes fois avancé de la mise en place des forces françaises lors de la campagne du Premier Consul en 1800, à la veille de la bataille de Marengo le 14 juin. "Il faut savoir où il est, et l'attaquer pour sa propre sûreté", poursuit Grandmaison. Or, justement, à Marengo, Bonaparte, à l'aube du 14 juin, a été surpris en flagrant délit, au niveau tactique, de dispersion par l'attaque du feld-maréchal Mélas, au moment où justement il était à la recherche du renseignement sur l'ennemi.

Preuve est bien là qu'il ne faut pas globaliser la manoeuvre, qu'il faut bien distinguer ses phases et ses niveaux, les étudier chacun à leur place pour y apporter la solution adéquate. Il ne faut

pas confondre le niveau de la mise en place des forces, c'est-à-dire le niveau opératif avec celui de l'emploi tactique.

Et chacun sait bien qu'à Marengo la victoire est double : au niveau opératif d'abord, puis tactique, après avoir frôlé la catastrophe dans ce dernier domaine. C'est la capacité manoeuvrière au niveau opératif qui a permis d'amener les forces en bonne position sur le champ de bataille au sud du Pô, à l'est d'Alexandrie. Là, après avoir été au bord de la rupture, suite à une position éclatée par défaut de renseignement, les Français ont été en mesure d'abord d'échanger du temps contre du terrain, puis de procéder à une remarquable concentration des efforts grâce à la fameuse grande batterie d'artillerie préconisée par le général Desaix, relayée par l'excellente charge de cavalerie de Kellerman, le tout, preuve d'un véritable savoir-faire, c'est-à-dire d'une connaissance des règlements étayée par une solide expérience. Preuve est bien apportée là, qu'à la guerre, on passe d'un niveau à l'autre, de la stratégie, au niveau opératif, à la tactique, sans doute progressivement mais qu'en aucun cas il ne faut les confondre,

car selon Paul Valéry : "La tactique ruine la stratégie. La bataille d'ensemble, gagnée sur la carte, est perdue en détail sur les coteaux".

En fait, initialement, le raisonnement de Grandmaison n'était ni faux ni juste ; le problème réside dans son application. Le fait d'avoir opté pour l'offensive n'est certainement pas critiquable dans l'absolu. En revanche, la façon, pour Grandmaison, de présenter sa conviction l'est probablement quand il dit : "Dans l'offensive, l'imprudence est la meilleure des sûretés..." Soyons justement prudents avec les formules, elles courent le risque d'être mal comprises, donc mal appliquées et de présenter ainsi des effets pervers particulièrement néfastes. "Il faut, poursuit-il, se préparer à la méthode qui puisse forcer la victoire en cultivant avec passion, avec exagération, et jusque dans les détails, les plus infimes parties de l'instruction, tout ce qui porte, si peu que ce soit, la marque de l'esprit offensif... allons jusqu'à l'excès et ce ne sera peut-être pas assez". Manifestement, il prend de façon outrancière, le contre-pied de 1870.

Dans le tohu-bohu passionné, nul n'a entendu le commandant Mayer prophétiser une guerre de position dure et longue. Mayer avait tout simplement en 1905, c'est-à-dire après la refonte du règlement en 1902, fait un véritable bilan doctrinal avec son étude sur les transformations de la guerre.

Aujourd'hui, comme en 1905, il semble parfaitement inutile de vouloir jouer au prophète. Ce qui ne doit pas empêcher de travailler pour...

COMPRENDRE ET CONSTRUIRE...

Soit le concepteur de la doctrine, prétextant que nul n'a jamais tiré de véritables enseignements de l'histoire et que le fait historique est unique, construit son système de référence par le raisonnement pur : il débouchera vraisemblablement sur une construction qui, comme le fait historique, sera unique et ne représentera pas grand-chose dans l'infini des solutions possibles. Soit la méthode historique, mal assimilée, peut, comme des "leçons apprises" qui ne seraient pas renouvelées,

conduire à préparer le fait unique et définitivement révolu de la guerre précédente.

Si, sur le chemin qui va de la doctrine à l'action militaire, il n'existe évidemment pas de recette ou de méthode infaillible, sans doute se trouve-t-il quelques conditions pour éviter les principaux écueils, la première étant probablement de tenter d'éviter que la doctrine ne devienne "doctrinaire".

A ce débat, l'histoire doit pouvoir participer, même si elle n'a pas pour mission de valider "le produit". En revanche, l'historien doit participer aux travaux qui permettent de dégager des points de repères fondamentaux, mais là aussi des règles s'imposent.

C'est là que l'historien trouve son terrain de prédilection dans l'étude des circonstances. Mais la voie de la méthode historique est manifestement, comme les autres, remplie d'écueils dont deux méritent d'être retenus :

- Le premier écueil est, sans doute, l'esprit de système, qui vise à tout ramener

à une construction simple. Le plus souvent, il consiste à focaliser sur un seul fait, courant ainsi le risque de le sortir de son contexte et de mal l'interpréter.

Tel est, par exemple, le cas flagrant pour la doctrine d'emploi des chars après la Grande Guerre. Des myriades de Chars FT17, telle est l'image qui occulte un fait bien réel, à savoir les chars lourds Schneider et Saint-Chamond, engagés en rupture dans la deuxième bataille de la Marne lors de la contre-offensive de la fin juillet 1918, alors que les FT17 ne viendront qu'après pour écraser les nids de mitrailleuses, le tout sous une forte couverture aérienne. Le concept d'emploi des chars français en 1940 s'en trouvera largement vicié ; non dans l'absolu, mais par rapport à la question posée par l'adversaire.

- Le second écueil, à souligner, est celui de l'analogie.

A la fin de l'année 1944, le général Leclerc, franchissant les Vosges par le col du Dabo, débouche dans la pleine d'Alsace et "fonce au galop" sur Strasbourg, qu'il prend le 23 novembre 1944.

L'historien Adrien Dansette prétend qu'il faudra enseigner cette manœuvre aux générations à venir. Attention à ce qui sera retenu.

S'il s'agit de retenir, par analogie, que l'on peut engager des blindés par l'étroit col du Dabo, et que l'on peut se déployer ensuite en plaine pour attaquer, c'est une véritable hérésie. Cette façon de voir conduirait à ignorer l'énorme travail intellectuel de préparation de la part du général Leclerc et son remarquable calcul de probabilité.

Pour Leclerc, il s'agissait de trouver la faille dans le dispositif d'un adversaire qu'il savait en difficulté. Les "groupements tactiques" de Leclerc ont donc été envoyés à la recherche d'un "trou" ; quand celui du Dabo est trouvé, il est immédiatement exploité. Tels sont les faits.

C'est donc bien la nature du travail intellectuel situé en amont, ses bases, la capacité et l'adéquation des structures de l'unité aux missions attribuées qu'il convient de retenir.

Dans la pratique, la difficulté semble bien être de séparer le "circonstanciel"

du "permanent". Manifestement, l'homme sur le terrain, est préoccupé par les problèmes qu'il a et qu'il aura à résoudre à "horizon prévisible". A ce titre, l'histoire constitue un "axe d'approche, parmi et avec d'autres", pour aller de l'indispensable doctrine à l'action militaire...

Après s'être dotée de règlements d'exercice, et appris à ses officiers le fondement de ce qui constitue l'honnête-homme au sens du XVIIIème siècle, cette institution militaire appartenant désormais au Roi, c'est-à-dire à l'État, a éprouvé le besoin de passer, à la fin du XIXème siècle, au stade suivant de l'enseignement de la guerre avec la mise en place d'une École Supérieure de Guerre.

Si pour passer de la doctrine à l'action militaire, les difficultés sont considérables, deux voies, peut-être moins rocailleuses que les autres, semblent pouvoir être privilégiées : celle d'une solide culture doublée d'une profonde réflexion, et celle d'un savoir technique qui passe par l'apprentissage en école, mais aussi ailleurs, des données du métier pour acquérir cette indispensable

compétence sans laquelle l'officier n'est rien.

Mais, au bout du compte, il conviendra à chacun de se souvenir que si tout savoir est aussi indispensable que relatif, il fait cependant partie de cette base humaine qui seule permet la réflexion et donc l'action, comme en témoigne ces propos tenus entre le maréchal Foch et l'ancien ministre et historien Gabriel Hanotaux, alors que ce dernier, retiré de la vie politique, écrivait au lendemain de la Grande Guerre "*Histoire de la nation française*" :

"Monsieur le maréchal... à l'une de ces heures, où vous devez prendre parti, est-ce que quelque chose de ces fortes études vous aide à résoudre les problèmes ?" interrogeait le premier.

"Nullement, mais cela donne confiance !", répondait le second.

LE SOUTIEN LOGISTIQUE DES OPÉRATIONS MULTINATIONALES : UNE PERSPECTIVE POUR L'ARMÉE DE TERRE ALLEMANDE ?

*PAR LE MAJOR BRETZ
(112ÈME PROMOTION DU CSEM)*

Pour répondre aux exigences d'un nouveau contexte, l'Armée de terre allemande a repensé son système logistique, y intégrant d'une part la dimension multinationale, envisageant d'autre part les possibilités et les limites d'un soutien opérationnel mutuel.

UN NOUVEAU CONTEXTE

Compte tenu des nouvelles conditions d'exercice de la politique de sécurité, développées après la chute du mur de Berlin en 1989, la situation actuelle de la Bundeswehr peut être caractérisée par trois points.

- **Les missions de l'armée allemande sont élargies.** Actuellement la Bundes-

wehr, important instrument de la politique extérieure et de sécurité allemande, doit être capable de remplir principalement deux missions :

- défendre le territoire national et participer à la défense collective au sein de l'Alliance d'une part,
- prendre part, avec ses alliés et partenaires, aux missions de maintien de la paix, comme la SFOR, d'autre part.

- **Le budget consenti à l'armée, est limité, voire réduit.** Cette situation l'oblige à utiliser efficacement des ressources nationales.

- **L'Allemagne a augmenté ses efforts de coopération avec d'autres nations dans les structures multinationales.** Actuellement, sur les trois Corps d'armée

allemands, deux ont pris un caractère multinational.

De plus, l'Armée de terre allemande participe à l'"Allied command Europe Rapid Reaction Corps (ARRC)", au Corps Européen, au V^{ème} Corps d'armée américano-allemand et contribue activement à la fondation du Corps d'armée germano-dano-polonais, dénommé Corps d'armée multinational Nord-Est, implanté à Stettin.

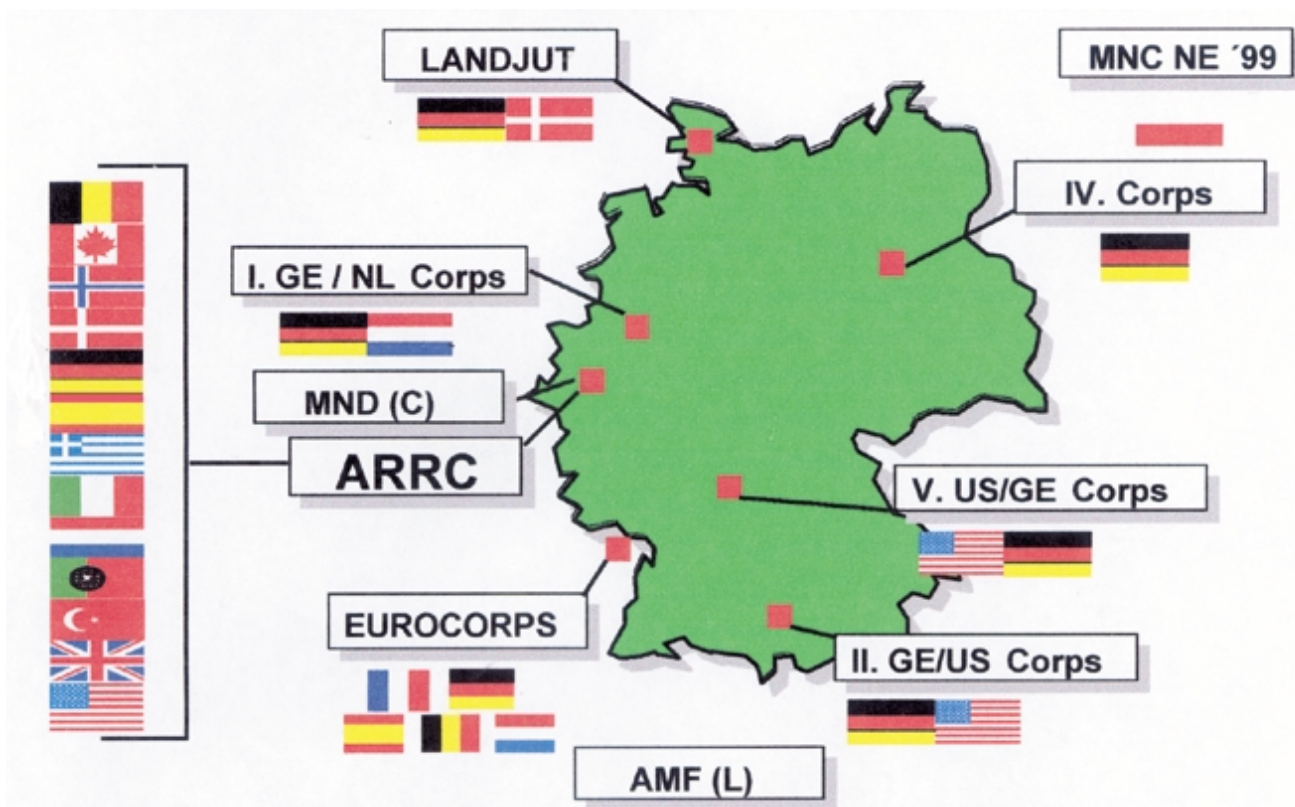
Le soutien logistique opérationnel doit directement répondre à ces défis. Les tâches élargies demandent un soutien opérationnel adapté, qui agira généralement dans un contexte multinational.

Les engagements menés hors des frontières nationales imposent la plupart

du temps la projection des forces sur un théâtre lointain et le travail sous des climats et sur des terrains très différents. L'utilisation du soutien de la nation - hôte peut jouer un rôle très important dans ce cas.

Les possibilités offertes par la nation - hôte, en ce qui concerne l'infrastructure, les transports, les ressources et les services, peuvent être de qualité très variable. En outre, en fonction du scénario, l'armée doit prendre des mesures complémentaires pour assurer la sécurité des convois et des installations logistiques.

Dans ce cadre général, le soutien opérationnel répond à une nouvelle démarche : contrairement à l'ancien adage "l'intendance suivra", surtout dans le cadre d'un engagement extérieur, c'est aujourd'hui le soutien opérationnel qui crée les conditions nécessaires pour un engagement. De surcroît, le budget réduit et les ressources limitées conduisent à réfléchir sur des solutions multinationales. C'est un défi, non seulement pour l'Armée de terre allemande, mais aussi pour toutes les armées européennes.



Conception du système logistique allemand

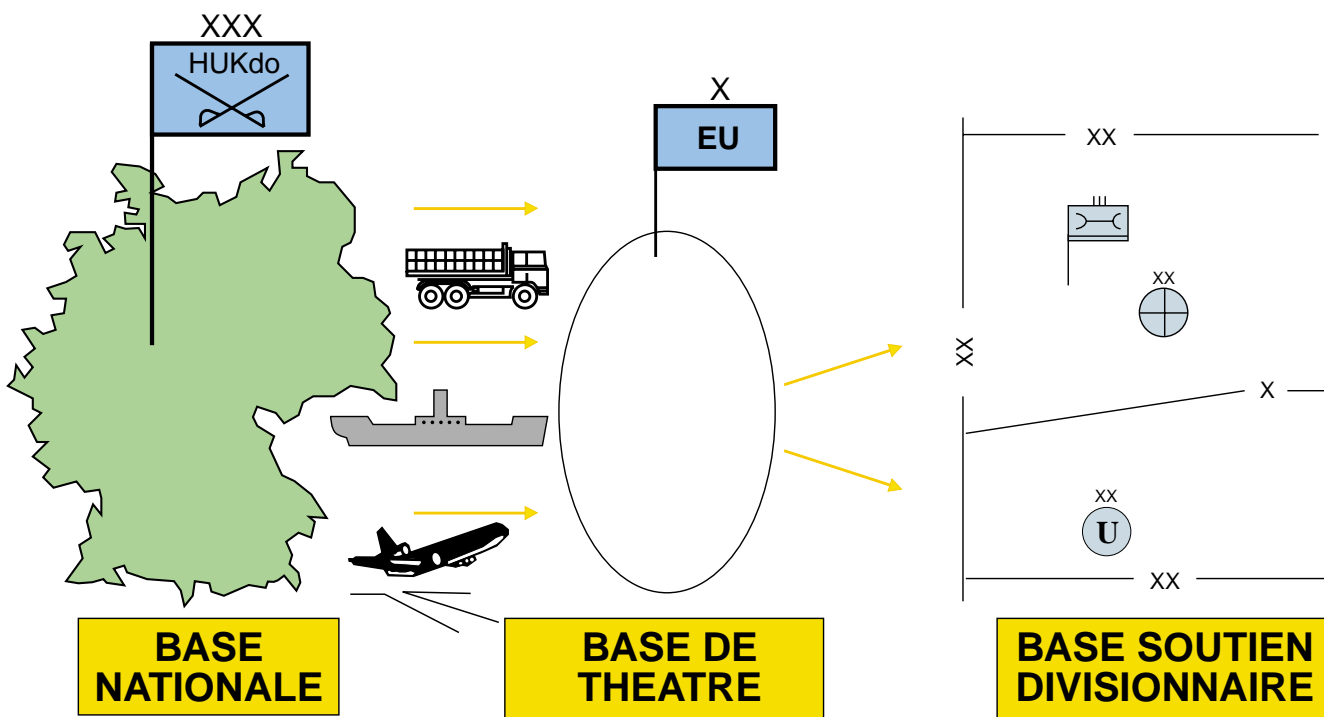
UNE CONCEPTION RÉNOVÉE

Le système logistique allemand répond à ces nouveaux défis en répartissant ses moyens à trois niveaux :

- le niveau des bataillons,
- le niveau des divisions,
- le niveau des échelons supérieurs de l'Armée de terre.

Les niveaux brigade et Corps d'armée ne comportent généralement pas de moyens logistiques organiques. Seules les brigades d'assaut et la brigade franco-allemande font exception.

Pour soutenir une opération en dehors de l'Europe centrale, soit en réaction à une crise, soit dans le cadre de la défense collective, le soutien opérationnel s'appuie sur un concept de base :



Conception du système logistique allemand

- Les grandes unités comportent des éléments de soutien opérationnel organiques. Ces éléments soutiennent prioritairement les opérations dans la zone d'intervention. Pour bien maîtriser le soutien opérationnel, un système informatique de commandement est installé sur le terrain.

LA PERSPECTIVE MULTINATIONALE

Le cas d'intervention des forces armées allemandes le plus probable est la participation à des opérations de gestion des crises menées hors de la zone de l'OTAN. Les unités engagées dans le cadre des opérations en faveur de la paix feront partie d'une "Task-Force" multinationale dont les tâches et la composition seront adaptées à la mission à remplir. Pour ces opérations, la Bundeswehr possède des Forces de réaction aux crises qui sont entraînées, rapidement disponibles et équipées de matériels modernes et performants.

- Le niveau Armée de terre, commandé par le Commandement du soutien de l'Armée de terre, est responsable de la gestion de la base logistique et santé du territoire national.

- Au sein d'un théâtre, un commandement de soutien opérationnel composé

d'une brigade logistique et de la brigade médicale, assure la gestion de la base de la zone d'intervention. Une coopération étroite entre les bases est nécessaire pour assurer un flux continu du matériel et un réapprovisionnement des stocks en temps voulu ¹.

Note

1. Si les éloignements le nécessitent, les personnels appartenant à l'Armée de terre peuvent installer des "points de service" le long des itinéraires de transport et de ravitaillement et prévoir au besoin des bases avancées.

Dans les missions de paix, il n'est pas rare que des nations mettent à disposition des unités sans fournir les éléments de soutien opérationnel correspondants. Il est donc nécessaire que tous les éléments, qui proviennent des différentes nations, soient regroupés pour constituer un ensemble cohérent et efficace. Avec le MC 319/1 "Principes et politique logistique de l'OTAN", la conférence des hauts responsables de la logistique de l'OTAN renforce bien les possibilités d'une logistique multinationale, en soulignant la responsabilité collective des pays et des autorités de l'OTAN.

Un argument important pour développer la capacité du soutien opérationnel mutuel au sein des grandes unités multinationales et entre les nations est l'économie budgétaire qu'il induit. La logistique multinationale ne peut pas être un but absolu.

LES POSSIBILITÉS D'UN SOUTIEN OPÉRATIONNEL MUTUEL

Pour envisager des solutions multinationales, une coopération permanente

entre les nations et les états-majors multinationaux dès le début de la planification d'un engagement est nécessaire. Le soutien opérationnel mutuel au plus bas niveau doit commencer avec l'échange des services et des matériels entre les nations, au cas par cas.

D'ailleurs, la solution, pratiquée avec succès avec l'IFOR et aujourd'hui la SFOR, consiste à répartir les responsabilités et les rôles entre les nations. Une nation est en charge d'une fonction spécialisée, par exemple le soutien médical, le soutien en carburant ou les moyens de transport.

Dans le même contexte, une nation peut agir comme nation pilote. Pour le reste, la nation conduit et coordonne la totalité ou une partie du soutien opérationnel. La répartition dans les deux cas suppose dès le début un accord concernant le remboursement afin d'assurer le bon fonctionnement du système.

Une autre possibilité est la formation de "pools", par exemple pour les moyens de transport. Dans le cadre des opérations multinationales, des bases multinationales ou des points d'entrée

sur le théâtre peuvent réduire les forces nécessaires. Ceci demande une harmonisation étroite entre les partenaires pour assurer leur protection d'une part et pour tirer profit des capacités et du réseau routier d'autre part.

Afin d'éviter une compétition entre nations sur le théâtre, au plan de soutien, une agence multinationale ou les autorités de l'OTAN ou tout autre organisation, pourraient coordonner les actions, ou servir d'intermédiaire pour établir des contrats en leur nom.

Les unités militaires logistiques intégrées, agissant sous le commandement d'un état-major multinational, symbolisent une autre approche de la multinationnalité. La constitution de force est adaptée à un scénario concret. Elle est le résultat d'une négociation entre les pays participants. Un développement peut être envisagé.

Pour faciliter la composition d'une force au sein de l'OTAN ou d'un organisme militaire européen, les pays pourraient assigner des unités de soutien en permanence.

La standardisation des équipements et des procédures demeure un problème majeur du soutien opérationnel dans un cadre multinational. Les progrès dépendront cependant des volontés politiques et économiques des pays membres de l'Alliance.

Toutefois l'acquisition d'armements performants incite les nations à travailler ensemble, eu égard à la réduction des budgets militaires en Europe. L'existence d'agences internationales d'armement constitue un premier pas dans la bonne direction.

Elles contribuent d'un côté au rapprochement des alliés et au renforcement de l'identité européenne en matière de défense et de sécurité. D'un autre côté, du point de vue militaire, cette coopération est indispensable pour améliorer l'interopérabilité et la standardisation des équipements et des procédures.

Enfin, sur le plan budgétaire, cette coopération permet de répartir les coûts liés à la recherche, à la technologie et au développement, d'être rentable en termes de fabrication en produisant en plus grand nombre, et de concevoir une logistique commune.

LES LIMITES D'UN SOUTIEN MUTUEL

Même si une spécialisation permet d'utiliser au mieux les ressources limitées, une certaine capacité nationale dans les domaines logistiques et du soutien santé devra être conservée. Car le soutien opérationnel des contingents nationaux doit être garanti indépendamment de la participation d'autres nations.

Le renforcement d'une politique européenne dans le domaine de la politique extérieure et de sécurité peut faciliter le développement de solutions multinationales, par exemple une spécialisation de rôle, intégrée dans la structure de l'armée nationale ou des "pools" permanents.

La multinationalité exige d'être capable d'accepter des compromis, mais le niveau élevé d'intégration de l'Armée de terre allemande impose de soutenir des procédures standardisées et d'éviter des solutions isolées dans les différents organismes, auxquels elle participe.

Dans le cadre actuel des engagements multinationaux, un soutien logis-

tique collectif est une perspective intéressante pour l'Armée de terre allemande. Aussi dans un contexte de soutien mutuel, le rôle général de la logistique reste inchangé : il est impératif que les personnels et les moyens matériels affectés à la logistique et au service de santé soient mis à la disposition des unités à l'endroit et au moment voulus.

Une logistique nationale ou multinationale ? La question n'a pas lieu d'être parce qu'il y a ni vraiment un choix absolu, ni une divergence insurmontable.

La logistique multinationale, même si elle n'est pas un but en soi, peut créer des solutions efficaces et moins coûteuses. A long terme un processus est envisageable en ce qui concerne la standardisation.

Enfin, sur le plan politique, la "multinationalisation" croissante de la logistique pourrait constituer un nouveau pas en direction d'une identité européenne de sécurité et de défense.

DE LA PRCB À LA PREO : UNE NOUVELLE APPROCHE DU RENSEIGNEMENT NÉCESSAIRE AUX FORCES TERRESTRES EN OPÉRATIONS

*PAR LE COLONEL LEBEL
DU CREDAT (CHEF DU BUREAU RENSEIGNEMENT)*



La PRCB (Préparation Renseignement du Champ de Bataille) est la méthode d'analyse des facteurs nécessaire à la préparation de l'engagement comme à sa conduite. Bien que parfois méconnue, sa logique se fonde sur une approche rationnelle dont l'histoire contemporaine a confirmé l'efficacité. Toutefois, si son principe reste parfaitement valide, il doit aujourd'hui être adapté dans ses modalités pour bien intégrer l'ensemble des facteurs qui conditionnent l'emploi des forces terrestres.

Mise au point dans les années soixante-dix par les Américains sous le vocable d'IPB (Intelligence Preparation of the Battlefield), par une étude rigoureuse du milieu et de l'adversaire, elle vise à permettre une planification la plus exhaustive possible des possibilités d'atteinte des "oeuvres vives" de l'ennemi dont, par un travail itératif des cellule renseignement, conduite, 3D¹ et 4D², synthèse, manoeuvre future, elle permet de proposer au commandement des choix dans l'emploi de ses moyens d'agression conforme à l'intention qu'il s'est fixée.

Cette décision étant arrêtée, les systèmes chargés de la mise en oeuvre peuvent donc, sur très court préavis,

conduire l'action qui leur est confiée par le biais d'un redoutable targeting³.

Cette méthode a prouvé son efficacité par exemple, en janvier 1968 pendant la Guerre du Viêt-nam, lors du siège de Khe Sanh, "verrou" tenu par six mille Marines américains.

Pendant soixante six jours, face à plusieurs divisions disposant d'une infanterie nombreuse, de centaines de chars T54 et d'une imposante artillerie lourde de 130 et 152, sans omettre les LRM, l'ensemble des moyens américains vont se déchaîner : mortiers de 120 et canons de 105 soutenu par l'appui aérien direct des T28 contre les vagues d'assaut d'infanterie pour les cloisonner de leur 2^{ème} échelon ; canons de 155 et

de 175 pour neutraliser renforts et appuis ; enfin B52, F105 et AVENGER contre les divisions de deuxième échelon et l'artillerie lourde.

De l'ordre de cent mille tonnes de bombes et de cent cinquante mille d'obus furent appliqués avec une coordination dont l'efficacité permit la destruction tactique de deux divisions et empêchèrent l'intervention des divisions de deuxième échelon. Sans l'application de cette méthode rigoureuse d'analyse des facteurs qui permit de préparer une planification minutieuse de l'engagement dans toutes ses dimensions, il est probable que cette bataille ne connut pas ce succès des forces américaines.

Aujourd'hui, au terme de dix ans d'engagements les plus divers depuis la dissolution du Pacte de Varsovie, il semble toutefois nécessaire d'adapter cette méthode aux modes actuels de l'engagement des forces terrestres.

En effet, conçue dans une logique de "Guerre Froide", cette méthode n'intègre que bien peu les facteurs qui permettent de prendre en compte le milieu,

en particulier humain, de plus en plus enjeu de l'engagement. La population n'est pas seulement un "obstacle à la manœuvre"...

De plus, la caractérisation de l'ennemi est souvent très délicate tant dans sa nature (forces armées éventuellement identifiées, mais bien souvent milices et/ou mafias de tous types) que dans ses modes d'action supposés (il n'existe plus de doctrine établie comme en disposaient les forces soviétiques).

Dans de nombreux cas vécus, l'adversaire n'est parfois même pas établi. Et, même s'il l'est, il sait se diluer, s'imbriquer dans la population dont il joue - puisqu'elle est l'enjeu - en s'appuyant sur toutes les possibilités que lui donnent ses moyens militaires parfois conséquents (les opérations du Kosovo comme celle du Golfe l'ont rappelé), mais aussi sur tous les aspects liés à l'influence qu'il peut exercer par le biais des moyens les plus divers, parfois les moins avouables. Terreur et crime organisé ont été et sont, à l'occasion, les modes d'action préférentiels...

Il convient dès lors d'entreprendre l'analyse des facteurs en considérant quels sont les acteurs actuels ou potentiels et leurs différentes possibilités d'action en termes de moyens (types, quantités) et donc de leurs capacités opérationnelles, de leurs déploiements ainsi que des intentions supposées des chefs qui les mènent ou des influences qu'ils subissent.

Toutes ces choses sont désormais bien connues. Toutefois, pour gagner en efficacité, il convient donc, en s'attachant à conserver la rigueur d'une analyse exhaustive, d'adapter nos méthodes et les outils de traitement de l'information afférents à la multiplicité de ces facteurs et à la variété considérable des types de modes d'action (ou simplement de risques, car parfois, il n'y a plus d'adversaire désigné) auquel il faut faire face pour remplir la mission.

La variété de ces combinaisons, même si elle n'exclut pas l'hypothèse de l'emploi de moyens de frappe qualifiés de "haute intensité", n'inclut donc pas systématiquement la bataille.

L'action doit pouvoir désormais s'articuler de façon "vectorielle", c'est-à-dire par une combinaison éminemment souple et adaptable des différents moyens dont on mettra en œuvre les capacités en les combinant comme on le fait d'une construction vectorielle dans tout l'espace (c'est à dire dans toute la profondeur de la zone de responsabilité confiée) et la durée (parfois longue) des opérations.

A cet effet, il importe donc de disposer d'une méthode adaptée d'analyse des facteurs et donc d'une préparation renseignement minutieuse, qui devra pouvoir s'adapter à l'ensemble de l'espace des opérations et qui ne sera plus limitée aux seuls aspects de la "bataille", même

si celle-ci doit toujours être possible sur court préavis.

Cette "préparation renseignement de l'espace des opérations" doit bien sûr s'inscrire dans cette logique de la numérisation dont la géographie vectorisée sera à court terme l'outil de base sur lequel seront appliquées les nouvelles méthodes de traitement de l'information qui permettent de gérer chaque élément de renseignement (c'est à dire d'information avérée) comme un "objet" situé dans l'espace et le temps.

Il devient alors possible de les relier, les combiner à volonté, pour bâtir les hypothèses de situation actuelle et futures (qui permettent de retenir les

choix d'engagement) mais aussi pour permettre ces indispensables boucles courtes entre les systèmes d'action et un système de renseignement totalement intégré à la fonction SIC.

Ces éléments de réflexion me semblent au cœur de l'évolution de nos moyens et de nos méthodes où fonctions renseignement et commandement, totalement imbriquées, doivent donner aux commandeurs en charge de la conduite des opérations, comme à chacun des responsables des différentes fonctions opérationnelles, tous les moyens de connaissance nécessaire pour se situer et mener leur action dans les délais les plus brefs.

Notes

1. 3D : "coordination des actions dans la 3ème dimension", cette cellule traite tout autant des question de feu indirect que des actions de frappe d'ALAT ou de l'arme aérienne.
2. 4D : "coordination des actions dans le champ électronique et gestion des télécommunications et SIC", cette cellule traite, en l'occurrence de l'IGE, intervention (offensive) de guerre électronique, autrement dit le brouillage, qui comme chacun sait est une mesure offensive.
3. Targeting : "ciblage" en français qui, au terme de l'application de l'IPB ou de la PRCB permet l'établissement de catalogues d'objectifs et de moyens dédiés pour les traiter.

UNE NOUVELLE CLASSIFICATION DE LA DOCUMENTATION DE DOCTRINE OPÉRATIONNELLE

PAR LE GÉNÉRAL DE GIULI
ADJOINT DOCTRINE



reçu une approbation par une autorité habilitée -, puis de classer la documentation en fonction de ses finalités, enfin de structurer par niveaux celle concernant la doctrine.

TYPOLOGIE DES DOCUMENTS

Il y a 4 types de documents, dont la définition donnée dans l'IM 2000 /EMAT/BPO du 26 Juin 1995, actuellement en vigueur, et rappelée ci-dessous reste sans changement:

- Le REGLEMENT qui est un texte juridique traitant le plus souvent de l'organisation et du fonctionnement général de l'Armée de terre en temps normal (le règlement de discipline générale, le règlement du service de garnison). Il est à noter que dans le langa-

ge militaire courant on fait régulièrement référence aux règlements de manière extensive, ce qui n'est pas totalement faux puisque tout document officiel, y compris un ordre, a une valeur juridique, mais on réserve désormais cette appellation aux textes de mise en application d'une disposition législative.

- Le MANUEL D'EMPLOI qui comme son nom l'indique traite d'emploi des forces quel qu'en soit le niveau (manuel d'emploi de la division, manuel d'emploi de l'escadron de chars LECLERC)
- La NOTICE qui explique la mise en œuvre et le fonctionnement de systèmes d'armes ou les caractéristiques de matériels ou munitions
- Le MEMENTO qui :
 - soit est un recueil thématiques de données diverses
 - soit définit l'organisation, le fonctionnement et les procédures d'un organe opérationnel.

La classification et la structuration de la documentation de doctrine ont été une des premières préoccupations du CDES dès sa mise sur pied à l'été 1998. Jusqu'alors la référence était constituée par le TTA 125 qui recensait la documents de l'armée de terre suivant une classification essentiellement centrée sur les armes. Mais force est de convenir que ce document, toujours en vigueur, nécessite d'être revu.

Cette révision doit être globale. Il convient en premier lieu de bien rappeler quelle est la typologie des documents de référence - ceux qui ont

CLASSIFICATION DE LA DOCUMENTATION

Actuellement l'IM 2000 précitée distingue la documentation générale, à laquelle elle s'applique et dont découle le TTA 125, et la documentation technique qui, en fait, recouvre les documents spécifiques des équipements relevant du matériel et des transmissions. Il est proposé de décomposer cette documentation générale et technique en quatre catégories :

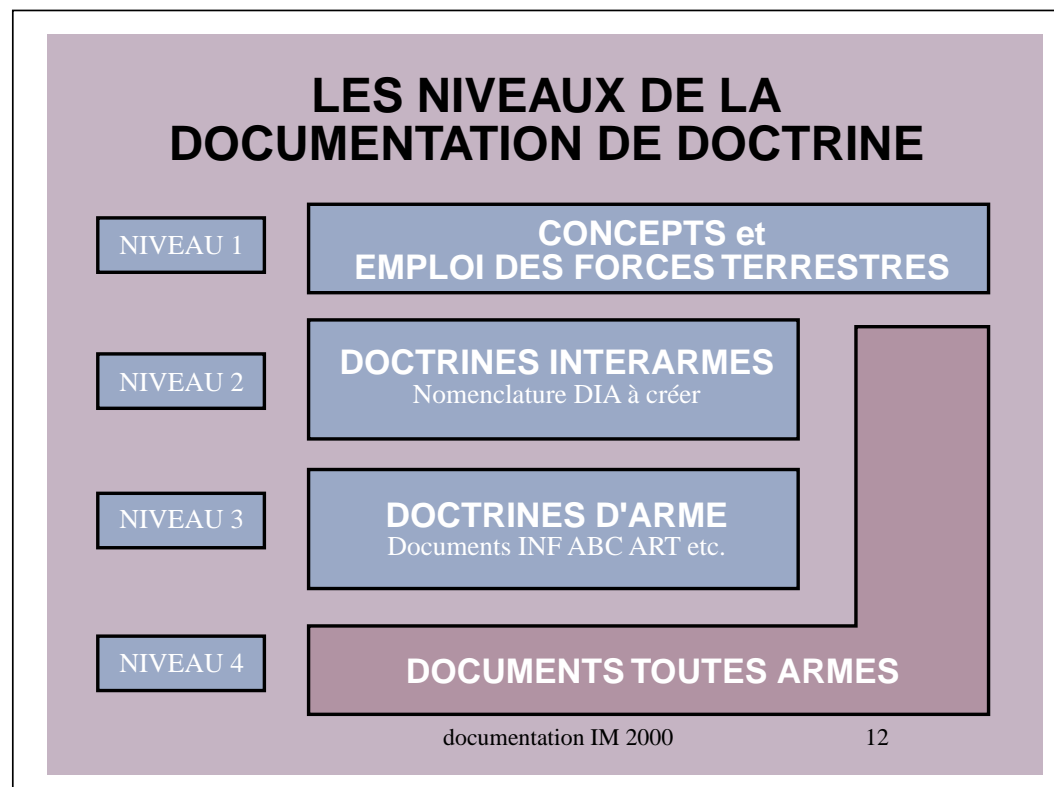
- La documentation générale qui traite de l'organisation et du fonctionnement de l'armée de terre relevant des attributions ou des besoins de l'EMAT et des régions terre ;
- La documentation de doctrine opérationnelle regroupant l'ensemble des documents concernant les forces terrestres en opérations dont la responsabilité serait assurée par le CDES en liaison avec le CFAT et le CFLT ;
- La documentation à caractère pédagogique qui échoirait tout naturellement au COFAT en liaison avec le CDES

pour ce qui concerne l'enseignement militaire supérieur ;

- La documentation technique qui resterait comme aujourd'hui sous la responsabilité de la DCMAT et de la DCTEI.

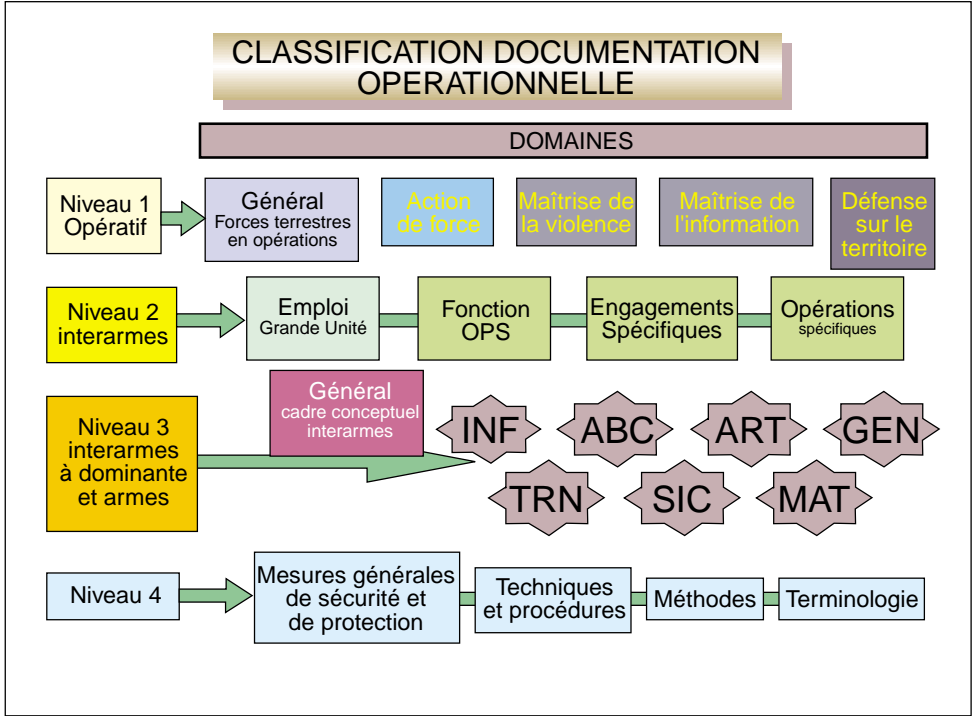
STRUCTURER LA DOCUMENTATION DE DOCTRINE OPÉRATIONNELLE

Celle-ci est désormais structurée en quatre niveaux comme illustré sur la planche ci dessous :

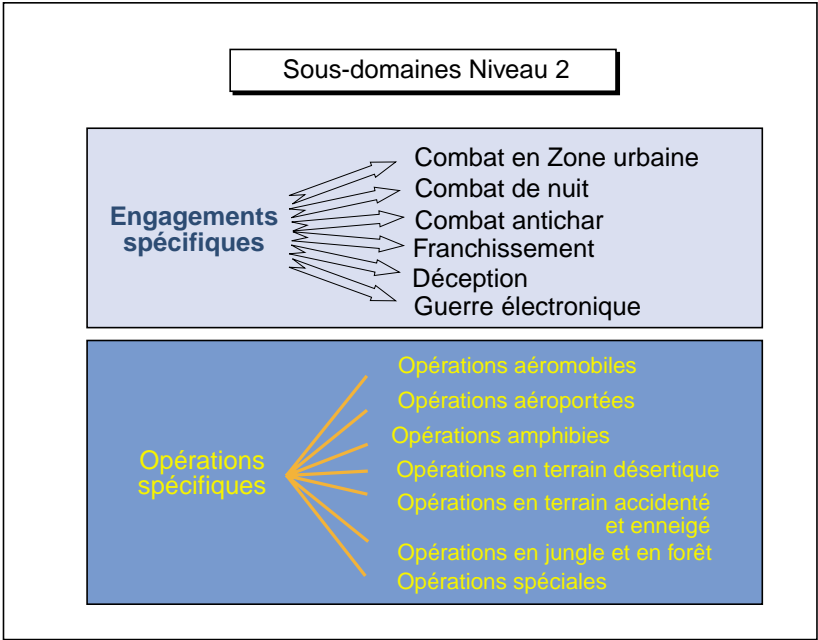
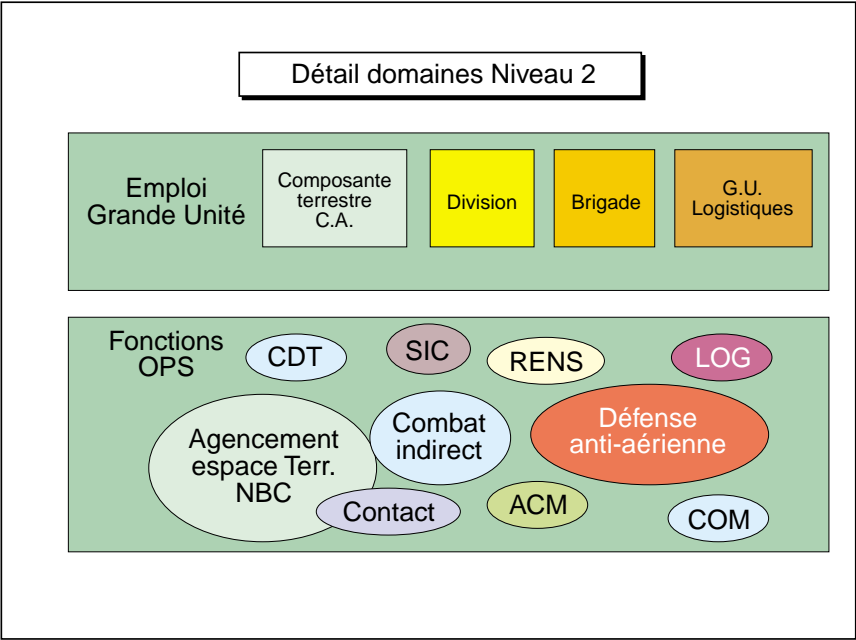


Cette articulation permet de mieux séparer la documentation interarmes – qui traite de l’emploi selon une logique fonctionnelle interarmes - de la documentation toutes armes – ou documentation commune à toutes les armes -. En notant que dans le TTA 125 actuel, la notion de "toutes armes" est devenue une classification fourre-tout.

L’articulation globale des documents donnerait l’arborescence suivante :

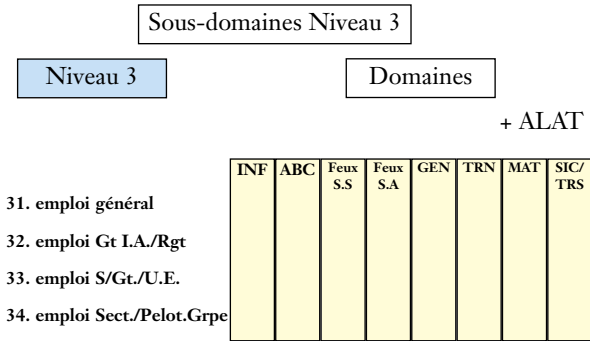


Le niveau deux se décomposerait de la manière suivante :



Ce niveau deux constitue le cœur de la responsabilité doctrinale d'un CDES centré sur la dimension interarmes de l'engagement des forces.

Quant au niveau trois, il déterminerait les sous-domaines suivants :



Hormis l'emploi général des armes qui évolue déjà vers une référence unique, c'est à dire un cadre conceptuel interarmes, et le niveau du régiment qui tend à devenir, de manière systématique en opérations, un groupement tactique interarmes à dominante qui nécessite également une validation de cohérence doctrinale par le CDES, le niveau trois devient la responsabilité des commandants d'école dans le cadre des attributions élargies qui seront les leurs à la disparition des inspections.

*

Cette structuration de la documentation de doctrine constitue désormais la référence qui est notamment mise en œuvre dans le cadre du comité de coordination des études opérationnelles.

Elle constitue également la trame des propositions faites à l'EMAT en vue de revoir les directives en vigueur traitant de ce dossier.

Notes :

1. Qui reste encore valide en l'attente de sa refonte suivant les principes exposés ci-après.
2. Il est à noter qu'il ne faut pas confondre la documentation de doctrine opérationnelle avec la documentation opérationnelle qui est celle que les unités en opérations prennent pour constituer les bases de données des systèmes d'information et de commandement et anciennement remplir les "caisses manœuvre".

ACM : LES LEÇONS DE L'EXPÉRIENCE EUROPÉENNE

(2^{ème} PARTIE)

*PAR M. CHRISTIAN BRUMTER
MEMBRE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE
ET OFFICIER DE RÉSERVE (ORSEM)*

Après avoir, dans la première partie de son article (parue dans le numéro d'octobre 1999 d'OBJECTIF DOCTRINE), envisagé les champs d'application possibles des actions civilo-militaires, mis en évidence les intervenants, l'importance croissante des moyens financiers engagés et les procédures, M. BRUMTER nous invite, dans la seconde partie de son article, à considérer les instruments mis en oeuvre aux niveaux international et des Etats membres de l'Union européenne au profit des actions civilo-militaires.

(Les idées présentées dans cet article, personnelles à l'auteur, ne sauraient engager la Commission européenne).

Cette description des différents éléments à prendre en compte nous conduit à examiner les flexibilités à assurer.

Au niveau international

A la Commission européenne, l'aide communautaire en faveur des pays tiers est gérée par diverses directions générales dont les compétences sont réparties sur une base géographique.

Les montants consentis en 1997 s'élèvent au total à 7 milliards d'écus d'aide auxquels s'ajoutent 2 à 3 milliards d'écus à titre de prêts et garanties. Cela oblige à une grande efficacité dans la gestion.

Afin que cette aide reçoive la visibilité qu'elle mérite et qu'elle traduise, de meilleure manière, l'influence politique, géostratégique et économique de l'Union européenne dans le monde, il est prévu de créer, très prochainement, un service commun de gestion de l'aide communautaire aux pays tiers.

Cela permettra une simplification et une rationalisation de la gestion, une cohérence accrue dans les choix des actions à financer, une plus grande transparence à l'égard des opérateurs économiques, des économies d'échelle et une meilleure prise en compte de la nature éminemment politique des programmes.

L'accès aux programmes et aides communautaires sera donc facilité. Toutefois, il est évident que la concurrence entre les demandeurs sera alors plus vive. Cette compétition sera encore plus grande après l'introduction de l'euro qui facilitera encore les comparaisons entre projets.

De plus, soulignons qu'aujourd'hui toutes les actions d'urgence, programmes ou appels d'offres de l'Union

européenne ou de la Banque mondiale sont inscrits dans plusieurs sites web et bénéficient du courrier électronique par route 400.

Tout opérateur économique, toute entreprise, peuvent y recourir. Evidemment, le minitel n'est pas ici une configuration de grand secours.

En vue de valoriser la large panoplie d'instruments disponibles la Commission européenne a, pendant l'été 1996, soumis au Conseil et au Parlement européen, deux documents de synthèse qui doivent être considérés comme des cadres pour les actions à entreprendre dans des situations complexes.

Y est, notamment, analysé le continuum que constituent l'aide d'urgence, la réhabilitation, la reconstruction et l'aide au développement.

Ce lien entre ces trois concepts peut d'ailleurs aussi être qualifié de continuum, notion reflétant mieux le fait que ces actions peuvent se dérouler simultanément et non pas successivement ou que leur progression n'est pas forcément linéaire.

La maîtrise de la gestion de ce continuum est aujourd'hui d'autant plus importante que si les dépenses consacrées par l'Union européenne à l'aide d'urgence ont cru de 500 millions de dollars en 1998 à 3 500 millions de dollars en 1993, les dépenses d'aide au développement, elles, ont stagné. Tout se passe comme si les moyens, forcément limités, de la communauté internationale ne suffisaient qu'à soulager les situations de détresse aiguë qui se présentent de par le monde.

Soucieuse d'efficacité et d'utilisation optimale des moyens notamment financiers, la Commission européenne entend donc placer la prévention des conflits potentiels au centre de ses préoccupations. La "facture" devrait être moins lourde, en principe.

Dans cette optique, la Commission propose une méthodologie qui distingue quatre types de situation comprenant chacun des objectifs immédiats à atteindre et nécessitant la mise en œuvre d'instruments spécifiques.

- D'abord, les situations sans tensions apparentes : c'est la situation d'un

pays apparemment stable et globalement calme, dans lequel des sources structurelles de conflits potentiels se dessinent comme la marginalisation constante d'une forte minorité, le recours à des instruments répressifs ou l'absence de mécanismes efficaces de conciliation pacifique des intérêts de groupes ethniques, sociaux ou politiques concurrents.

Dans ce cas, les objectifs immédiats des actions à entreprendre sont la consolidation de la paix civile, la mise en place de structures politiques et socio-économiques viables.

Les instruments privilégiés à utiliser sont l'assistance ciblée (information, formation et éducation), le renforcement de la cohésion économique et sociale, l'aide à la démocratie, l'amélioration de la gestion des affaires publiques ou de la société civile ainsi que l'instauration d'un dialogue politique de qualité.

- Dans des situations de tension avec troubles ouverts (troubles sociaux, opposition armée, manifestations massives), la gravité de la situation dépend non seulement des 0 événements eux-mêmes mais aussi des

réactions des structures politiques et des pouvoirs existants.

La question est alors de savoir si les forces d'opposition sont en mesure de faire valoir les revendications négociables et si les pouvoirs publics sont en mesure de les satisfaire. Dans ce contexte, l'objectif idéal à atteindre est la prévention des troubles par l'apaisement des tensions et la prévention d'un éclatement d'hostilités.

Les instruments à mettre en œuvre sont le dialogue politique avec les partis concernés, ce qui relève de la diplomatie préventive, les menaces de sanctions ou la mise en œuvre de mesures spécifiques comme de déploiement préventif de troupes et l'envoi d'observateurs, l'envoi d'une aide humanitaire d'urgence pour éviter les flux de réfugiés économiques. Des mesures de consolidation de la paix pourraient être appliquées et intensifiées dès lors qu'elles sont ciblées sur le nœud du conflit ou le soulagement du groupe marginalisé et doublées d'une assistance au gouvernement afin d'assurer l'instauration d'une solution durable.

- Le troisième type de situation est le conflit ouvert. Il y a alors deux objectifs immédiats à atteindre. Le premier est la gestion de conflits, l'atténuation de la menace d'extension verticale et horizontale ainsi que le soulagement des souffrances humaines immédiates et la prévention du problème des réfugiés. Les instruments à mettre en œuvre peuvent être les sanctions, même à l'égard de pays tiers, la fourniture d'aide humanitaire, le prépositionnement armé et l'envoi d'observateurs.

Le second objectif immédiat est la résolution du conflit par la cessation des hostilités, par l'engagement d'un dialogue politique et par le soutien aux initiatives de paix et d'opérations militaires.

- Quatrièmement, dans la situation d'après-conflit dans laquelle la violence armée organisée est sporadique ou a disparu, par cessez le feu ou accord de paix, les conséquences de la guerre sont toujours présentes et visibles dans la large couche de la population de réfugiés et d'ex-combattants toujours en phase de réinsertion. La situation reste donc très volatile.

Le premier objectif immédiat est le rétablissement de la paix c'est-à-dire la réussite des pourparlers de paix et le retour à la normalité.

Les instruments à mettre en œuvre concernent alors la démobilisation, le désarmement, le rapatriement et la réintégration des réfugiés, le déminage, l'aide humanitaire, le dialogue politique, la restructuration de l'Etat et l'amorçage de la reconstitution d'un tissu économique et social.

Le second objectif immédiat vise la consolidation de la paix qui peut se réaliser par l'amplification des instruments précédemment décrits.

Telles sont les orientations qui guideront les Etats membres de l'Union lorsqu'ils débatteront de situations analogues et lorsqu'ils arrêteront la panoplie des mesures à prendre ainsi que l'effort financier à consentir. Ces fonds ne seront dépensés que dans ces buts, que dans ce cadre et selon les priorités d'action retenues, en accord avec toutes les autorités impliquées.

C'est dans ce cadre qu'évolueront les actions civilo-militaires qui ne doi-

vent en aucun cas être considérées comme automatiquement liées à des situations de crise aiguë.

En effet, même si elles sont moindres dans des situations sans tension apparente, les actions civilo-militaires, qui contribuent à atténuer les effets de la violence ou à faciliter les sorties de crise, doivent être considérées comme faisant partie intégrante d'un dispositif de prévention.

Prévenir, empêcher que le pire se produise, limiter la complexité d'une situation, contenir le risque dans un cadre maîtrisé par les Etats intéressés : tels sont les modes d'action. C'est d'ailleurs, dans le même esprit, qu'aux Nations Unies existe un département "coordination de l'aide humanitaire" et qu'une cellule "gestion financière et économique des crises" sera créée à la Banque Mondiale.

Au niveau des Etats membres

Il s'agit d'abord de développer les liaisons et les interfaces. Il n'existe pas d'action civilo-militaire efficace sans

une étroite et constante relation avec les opérateurs économiques qu'ils soient industriels, commerciaux et financiers. La connaissance du marché, des possibilités de production, des stocks disponibles et des moyens de transport ou de livraison est un effet indispensable.

L'on ne peut imaginer des ACM sans le concours de réseaux d'information ou de recherche de partenariat d'entreprise. Car ces actions doivent, au niveau national, emprunter des voies institutionnelles et publiques ou parapubliques, non des voies intuitu-personae ou de circonstance. Pour des actions mêlant étroitement le politique et l'économique, l'honorabilité, la compétence et l'expérience des acteurs impliqués sont gage de crédibilité et de bon achèvement.

Des procédures administratives souples doivent aussi être prévues. En milieu international, la vitesse de réaction est un facteur déterminant. Tel programme, défini en juillet 1995 lors d'une conférence des donateurs, peut ne pas avoir été mis en œuvre de longs mois puis subitement, du fait d'un relâchement de pressions politiques ou d'un

tournant dans les négociations, peut être remis en route.

Il est arrivé aussi qu'une organisation internationale mobilise, en 48 h, 2 millions d'écus pour l'achat de médicaments et d'instruments médicaux à livrer dans la semaine. Conduire des ACM signifie aussi anticiper, montrer son influence lors de la conférence des donateurs, être actif lors de la définition des termes des appels à concurrence. Des actions plus officieuses peuvent aussi être entreprises car tout embargo a ses limites et un isolement économique n'interdit pas aux industriels de prendre des contacts utiles.

Certaines structures nationales sont donc à favoriser. Il s'agit d'abord des structures de coordination non seulement entre les activités militaires et civiles mais aussi entre les activités financières, commerciales et industrielles. Cette coordination doit être réalisée sur zone, au niveau local, mais aussi au niveau de l'Etat membre.

Elle doit impliquer étroitement sa représentation auprès des organisations internationales concernées.

Lorsqu'elles sont informées, les représentations permanentes d'un Etat auprès des institutions internationales jouent ainsi un rôle tout à fait déterminant. Malheureusement la réalité des informations ne parvient pas toujours, dans des délais prescrits, à cet échelon.

Dans un contexte aussi volatile, les responsabilités méritent d'être clairement définies. L'intégration européenne se serait faite différemment si l'administration communautaire avait pu dialoguer, au niveau des Etats membres, avec des organes interministériels de coordination dotés de prérogatives administratives et d'une influence politique leur permettant de définir et de faire appliquer les instructions dans des délais rapides.

En France, c'est le Secrétariat Général de Coordination Interministérielle pour les questions d'intégration européenne (SGCI), placé sous l'autorité directe du Premier ministre. Sans une telle fonction de coordination, les actions de crise, civilo-militaires, ne resteraient au mieux que des actions militaro-civiles, c'est à dire des actions de nature

civile conduites par des militaires dans un but quasi militaire et dans des zones d'implantation des forces.

Il est clair aussi qu'une gestion de sortie de crise visant à déstabiliser une zone, nécessite l'intervention d'une administration dont la pérennité est assurée. Elle ne saurait être enfermée notamment dans une durée de présence des forces. L'on ne peut refuser d'initier ou d'entreprendre une ACM parce que l'on quittera la zone dans quelques mois. Tant il est vrai que, même lorsque le principal des forces quitte un territoire, la communauté internationale, et donc les Etats membres qui la composent, peuvent continuer leur action en s'appuyant sur des éléments résiduels. Des ACM COMFRANCE, il est possible de passer à une mission civilo-militaire d'assistance, puis à un poste d'expansion économique.

Créer une structure civilo-militaire particulière disposant d'une autonomie d'action est assurément une décision politique puisque les ressources des forces sont limitées. Mais une autorité de haut niveau devra bien décider s'il est plus

important, pour le rayonnement de son pays, d'envoyer un escadron ou d'augmenter les effectifs de sapeurs composant un bureau technique chargé de la reconstruction. Le service public de l'application d'un traité international doit apparaître comme une mission au moins aussi importante que le déneigement d'une autoroute ou le ramassage des banlieusards.

* * *

Puisqu'elles contribuent à la consolidation du tissu social et économique et au rétablissement de la paix, les ACM sont, par nature, plurifactorielles et pluridisciplinaires. Elles sont aussi duales ou mixtes comme l'est aussi une part importante des forces armées.

Une réflexion sérieuse semble devoir être menée sur les ressources que les armées, - qui consacrent des moyens importants à la formation continue de leurs personnels qui ont ainsi acquis un vaste champ de connaissances -, peuvent affecter à de telles actions non pas à titre accessoire mais à titre complémentaire.

L'Union européenne s'était proposée d'utiliser en Bosnie-Herzégovine des sapeurs, des personnels sanitaires, des transmetteurs d'infrastructures, des personnels du service des essences ou des ingénieurs de l'armement qui connaissent l'industrie. Pour avoir utilisé les sapeurs, à défaut d'avoir pu confier d'autres types de travaux, je puis témoigner du fait que la communauté internationale a unanimement reconnu la qualité des prestations fournies, le sérieux et la compétence du travail réalisé.

L'ouverture d'esprit, la disponibilité des personnels d'exécution sur zone ont seules permis de surmonter nombre de difficultés pratiques, d'entraves procédurales ou de ratiocinations juridiques, qui auraient pu nuire au déroulement des travaux.

La question de la place et de l'autonomie des ACM est posée. Il ne peut y être répondu que si l'on prend en considération à la fois l'intérêt des forces et l'intérêt du pays. Car le sujet véhicule des questions fondamentales sur les souverainetés des Etats et les prérogatives des organisations internationales.

Actions de pénétration, ou de rayonnement, les ACM sont par essence des opérations spéciales car leur logique est plus englobante que la mission impartie aux forces. Elles sont plus que les actions de "pacification". Elles se développeront de plus en plus au stade de pré-crise afin de contrer des menaces diffuses.

L'enjeu est donc aujourd'hui de définir le système le plus efficace, c'est-à-dire qui rapportera le plus à l'Etat ou à l'Alliance qui le mettra en œuvre en termes économiques ou culturels. La volatilité de la situation internationale ne permet pas en effet de douter que les ACM se développeront dans les années à venir. Il est clair aussi que les Etats composant l'Union européenne, dont les économies seront de plus en plus intégrées, mèneront des actions de pénétration économique de plus en plus fréquentes, conjointement ou isolément, car ils essaieront souvent de refléter leurs différences politiques.

De surcroît, la mondialisation aura pour conséquence que chaque crise, si petite soit-elle, verra s'impliquer les or-

ganisations internationales. Rien n'échappera à CNN et tout sera discuté au Congrès des Etats-Unis et au Parlement européen.

Dans un tel contexte, le cadre "national" des ACM doit être aménagé, ouvert et réceptif, car il est certain que mieux vaut être plusieurs sur un projet qui "marche", que tout seul sur un projet qui ne peut être mis en œuvre. Et rien qu'en Bosnie, depuis quelques années, c'est près de 1,2 milliards d'écus d'aide qui sont annuellement consentis au titre de l'aide multilatérale.

Les stratégies d'influence ayant pris le pas sur les stratégies de confrontation, c'est aux Etats d'utiliser les instruments internationaux qui sont à leur disposition et de tirer profit des ressources offertes même en favorisant les synergies.

LES SYSTÈMES D'INFORMATION OPÉRATIONNELS ET LA SIMULATION

PAR L'INSPECTEUR PRINCIPAL DE L'ARMEMENT DECOURT
(DÉLÉGATION GÉNÉRALE POUR L'ARMEMENT)

Les Systèmes d'Information Opérationnels (SIO) et les techniques de simulation ont de nombreuses interactions, qui présentent des apports réciproques variés et fructueux ; on constate par ailleurs un certain nombre de points communs dans leurs enjeux, et les difficultés de ces deux domaines présentent suffisamment d'analogies pour que certains principes puissent être appliqués dans chacun d'entre eux pour les résoudre.



d'une description d'environnement, adaptée à des besoins particuliers ; il ne faut donc pas imaginer nécessairement derrière ce terme des mécanismes extrêmement sophistiqués. De la même façon, un système d'information n'est pas un ensemble informatique, mais avant tout le moyen de permettre à une communauté humaine organisée de remplir ses objectifs.

UNE PRÉOCCUPATION COMMUNE : L'ÊTRE HUMAIN AU CŒUR DU SYSTÈME

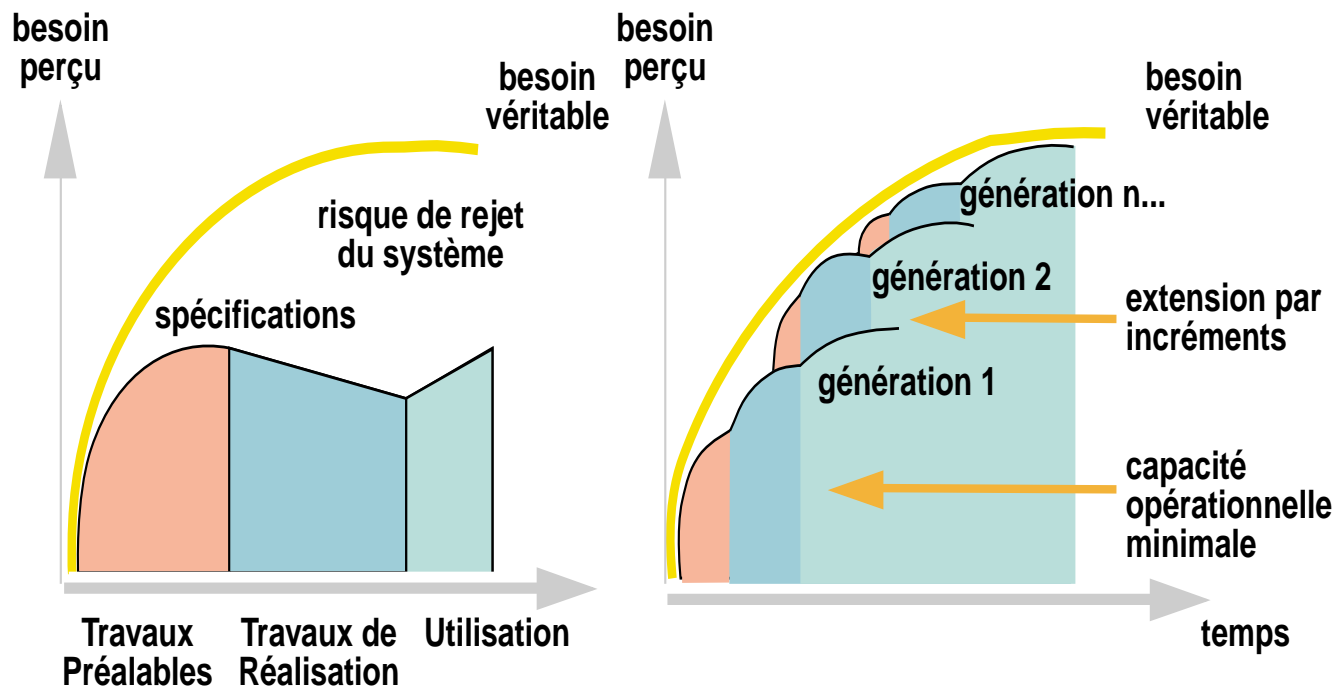
Le domaine des systèmes d'information est confronté essentiellement aux conséquences de deux situations particulières : l'interaction forte entre un groupe humain et le système automatisé qui lui est destiné, et l'évolution extrême-

mement rapide des technologies mises en œuvre.

Parmi les résultats des réflexions ayant donné naissance au principe dit PALP (Programmes d'Armement à Logiciel Prépondérant), la certitude a été acquise qu'il faut renoncer à des développements monoblocs, au profit d'une logique incrémentale, par tranches successives, chacune s'appuyant sur les résultats acquis au cours des travaux précédents (cf la figure ci-après).

Cette logique permet à la fois de limiter les risques liés à la compréhension et à l'évolution du besoin, et de profiter du rythme d'évolution des technologies employées ; elle s'appuie par ailleurs sur les techniques de maquettage et de prototypage, qui contribuent à limiter les risques techniques et fonctionnels.

De la même façon, l'utilisation de la simulation à fins de formation ou d'entraînement doit s'insérer dans une logique comparable : il faut viser des objectifs définis selon une logique incrémentale, et se fixer des étapes raisonnables vers des objectifs ambitieux.



Un projet bien mené est celui qui parvient en permanence à réaliser ce grand écart consistant à intégrer les soucis des uns et des autres sans pour autant dévier du cap fixé...

SIO ET SIMULATION : DES APPORTS RÉCIPROQUES

Outre une certaine communauté de principes, ainsi qu'il vient d'être vu, les liens entre simulation et systèmes d'information existent également du point de vue des finalités opérationnelles.

L'apport des techniques de simulation dans les SIO permet essentiellement de viser trois types d'objectifs : la précision des besoins, la formation et l'aide à la décision.

Dans le premier cas, l'usage de la simulation sert à restituer l'environnement d'emploi du système futur, de façon à rendre le plus concret possible son *modus operandi* : les techniques de maquettage et/ou de prototypage trouvent ainsi leur pleine concrétisation, qui vise à permettre à de futurs utilisateurs de se prononcer en toute connaissance

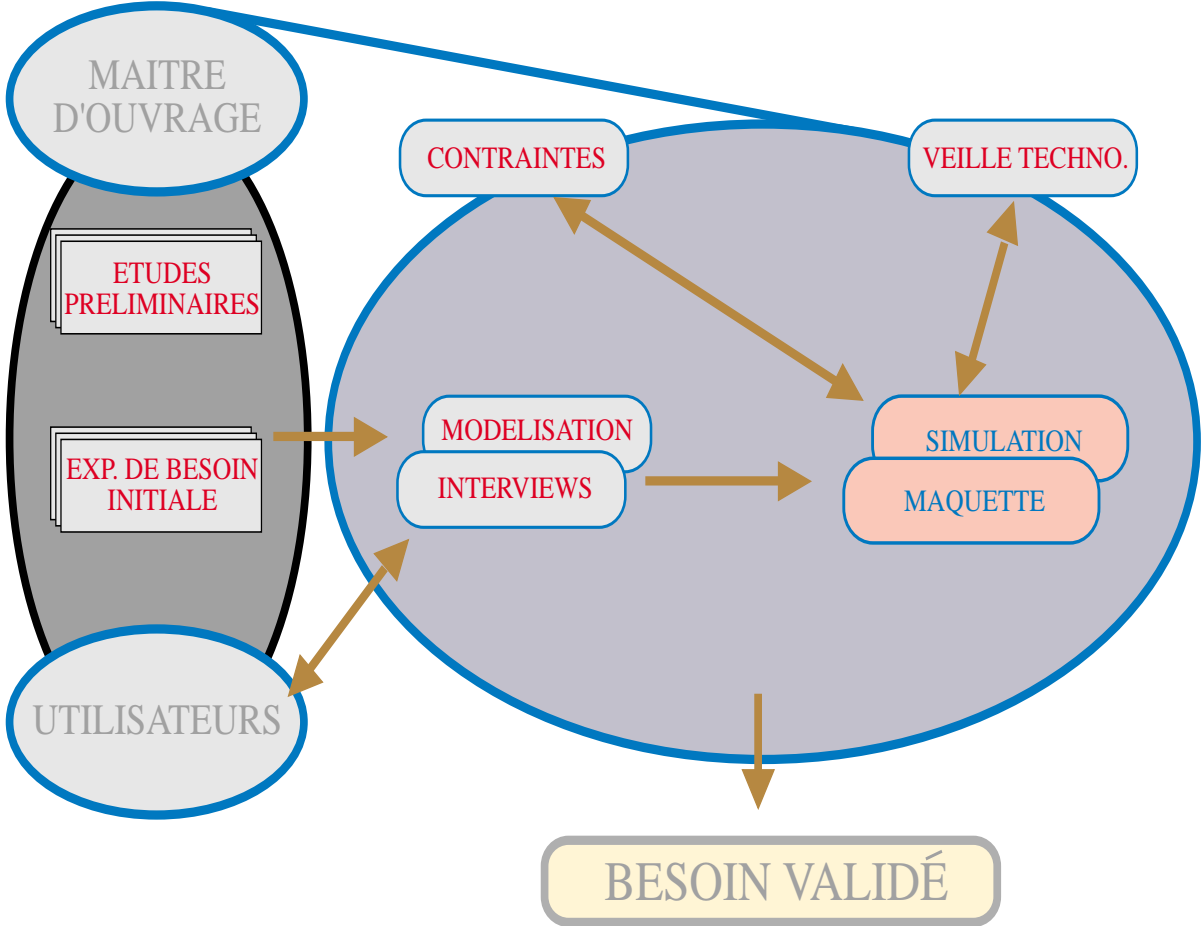
Par ailleurs, un des soucis permanents qu'il faut garder à l'esprit est la double nécessité d'être concret vis-à-vis des futurs utilisateurs et de les impliquer dans la démarche suivie, afin de susciter leur adhésion tant aux objectifs qu'à la démarche suivie, condition *sine qua non* de réussite lors de la mise en place du système.

Bien sûr, ce sont là des principes qui peuvent paraître relever de l'évidence, voire du simple bon sens ; outre le fait qu'il aura fallu procéder par erreurs successives pour parvenir à ces conclusions, il faut garder à l'esprit que cette démarche, pour limpide et évidente qu'elle paraisse en théorie, est difficile à mettre en œuvre : même si l'on laisse de côté les difficultés de contractualisation d'objectifs nécessairement mal précisés au départ, il faut surtout se méfier des risques de dérive du besoin ou de divergence du projet sous la pression des utilisateurs, des évolutions technologiques ou des facteurs d'environnement.

de cause sur les fonctionnalités nécessaires dans un système qui n'est pas encore réalisé (la figure ci-après illustre l'utilisation de la simulation dans le maquetage).

Dans une optique comparable, la simulation peut être utilisée en phase de recette pour s'assurer du bon fonctionnement du SIO livré, en permettant de le soumettre à son environnement d'emploi futur dans toute sa diversité.

En ce qui concerne l'utilisation des techniques de simulation pour la formation à l'emploi des SIO, l'apport est assez comparable : il s'agit de reconstituer l'environnement du système à moindres frais, en simulant ses différentes entrées et sorties, pour permettre la formation des futurs utilisateurs dans des situations très réalistes, voire de tester leurs réactions dans des conditions "aux limites". Dans tous les cas, la simulation permet de placer la personne formée dans un environnement complexe et réaliste, de façon à lui permettre d'apprendre concrètement la manipulation du SIO.



Enfin, le recours à la simulation dans une optique d'aide à la décision est d'une nature différente. Le système d'information opérationnel est ici utilisé dans son emploi réel, et la simulation est activée par l'utilisateur du système, en vue de représenter le résultat d'actions potentiellement exécutables : les objectifs

visés concernent la planification de l'emploi des forces, en aidant l'opérateur à optimiser l'emploi simultané de toutes les ressources qui lui sont allouées. Dès lors que tous ont conscience des apports et des limites de ce type de techniques, elles peuvent être d'un apport précieux à tout responsable en opé-

ration ; les cas d'utilisation sont innombrables et variés : planification des chaînes logistiques, emploi des forces terrestres, définition de plans de vol, etc.

On le voit donc, les apports de la simulation au domaine des systèmes d'information opérationnels sont de plus en plus concrets et riches. Symétriquement, il est important de prendre conscience que des liens existent également dans l'autre sens, en particulier en ce qui concerne la simulation d'entraînement.

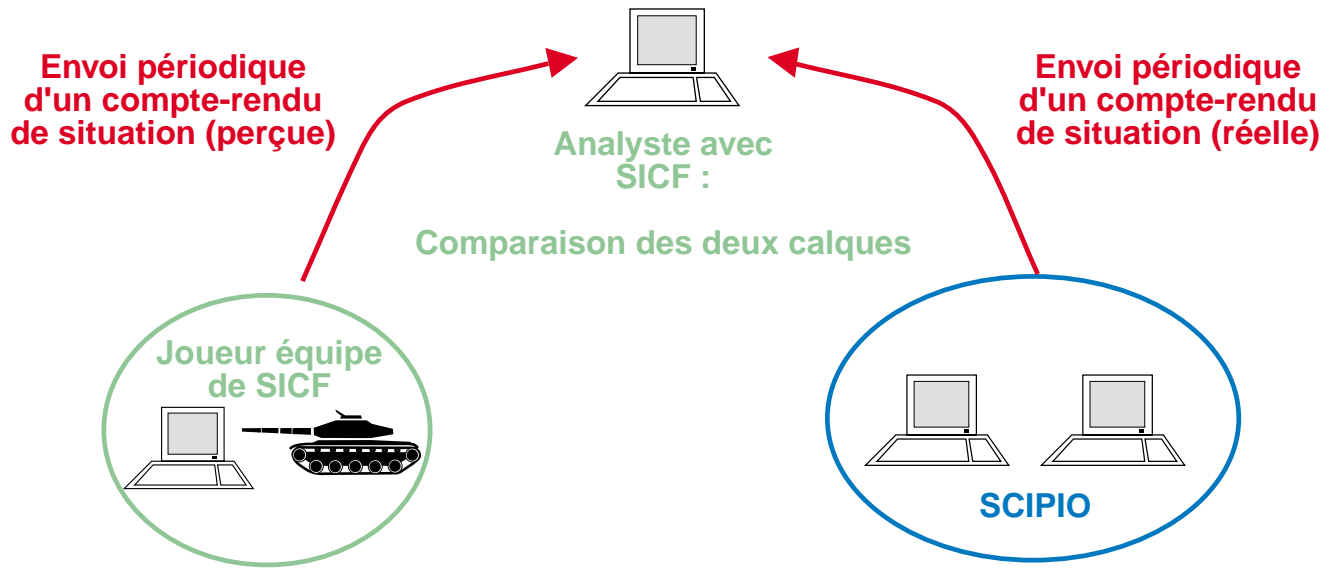
En effet, à partir du moment où on envisage d'utiliser la simulation pour entraîner des personnels à leur métier, on ne peut ignorer que désormais, dans la plupart des cas, l'exercice de leur activité passe par l'utilisation de SIO, ou pour le moins repose sur la contribution à un niveau ou un autre d'un ou plusieurs SIO.

Ainsi, selon les cas, il faudra au moins simuler l'effet des systèmes d'information actifs à un moment donné, de la même façon qu'on simule l'effet des systèmes d'armes, mais il faudra proba-

blement aller assez loin, notamment si l'on veut que l'utilisateur s'instruise dans des conditions réalistes : il faudra ainsi doter chacun de son terminal habituel tout autant que de son arme de service...

Enfin, l'organisation de la simulation d'entraînement repose elle-même sur un système d'information dédié, qui organise tous les échanges entre les acteurs réels ou fictifs en présence, et permet également l'évaluation de la qualité des réactions des personnels entraînés (concept d'analyse après action).

Bref, dans le cas de la simulation d'entraînement, dès lors que l'on vise un niveau de formation qui dépasse l'apprentissage de base, on se place nécessairement dans une situation d'interactions fortes entre les moyens de simulation et les systèmes d'information.



Un cas particulier de ces interactions est présenté sur la figure suivante, illustrant les interactions entre SCIPIO, futur système d'entraînement du niveau EMF, et SICF, système de commandement de haut niveau de l'Armée de terre, pour l'analyse après action.

En conclusion, les points communs entre les domaines des SIO et de la simulation, au moins d'entraînement, sont frappants, tout autant que la profondeur de leurs interactions dès lors qu'un environnement réaliste est nécessaire.

C'est pourquoi il n'est désormais plus possible aux deux mondes de s'ignorer, et chacun pourra ainsi profiter des avancées méthodologiques et technologiques de l'autre.

OPÉRATIONS PSYCHOLOGIQUES : RÉFLEXIONS SUR UNE PROPOSITION DE CONCEPT FRANÇAIS

PAR LE LIEUTENANT-COLONEL FRITSCH
(111^{ÈME} PROMOTION DU CSEM)



Lors de son intervention devant le Collège Interarmées de Défense en décembre 1998, le Chef d'Etat-Major des Armées a annoncé une complète remise à plat de la fonction opérations psychologiques des armées françaises. L'auteur de ces lignes ayant eu l'occasion de réfléchir sur ce type d'opérations en 1998 au sein d'un groupe de recherche du Cours Supérieur d'Etat Major, cet article a pour but de présenter un domaine qui, s'il est très largement développé chez nos alliés, en particulier américains, reste chez nous encore au stade embryonnaire. Il s'agit donc de proposer des orientations de réflexion sur un sujet qui relève encore en France de la recherche dans un cadre inter-

armées. Car bien que s'appliquant essentiellement au milieu terrestre, l'action psychologique est un outil utilisé à tous les niveaux de commandement, qu'il soient stratégiques, opératifs ou tactiques. Et à ce titre, il concerne tous ceux qui auront à l'utiliser dans le cadre d'un état major interarmées ou non.

L'action psychologique, qu'est-ce au juste ? Bannie de nos outils militaires depuis la fin de la guerre d'Algérie, elle a été complètement oubliée en France, et il existe aujourd'hui une aura mystérieuse et vaguement diabolique qui fait d'elle une opération de tromperie, d'intoxication, ou bien qui tend à faire d'elle l'*ultima ratio* de l'action militaire, en

sous-entendant qu'en fait, tout relève de l'action psychologique. C'est pourquoi, avant tout travail d'élaboration de doctrine et d'organisation, il convient de définir un concept qui n'est pas encore figé dans la réflexion française. C'est à ce travail de mise sur pied de la fonction "opérations psychologiques" en France que cet article tente d'apporter une modeste contribution, en soumettant à la réflexion des lecteurs une partie des conclusions tirées par ce groupe de travail ¹.

UN CONCEPT À REDÉFINIR

Le premier travail consiste à caractériser, et même plus largement, à élaborer le concept. En France, ce concept d'action psychologique reste à définir, peu de ceux qui travaillent sur ce sujet

arrivant à se mettre d'accord. Une partie des différents concepts relatifs à l'action psychologique a été définie en son temps dans l'instruction provisoire sur l'emploi de l'arme psychologique (TTA 117) de 1957, qui a servi de base par la suite aux travaux de l'OTAN sur cette question.

En effet, les documents de référence de l'OTAN en la matière (ATP-35(B), section XI) ont repris et adapté les définitions et classifications établies par le TTA 117.

Or ces deux documents sont marqués par leur histoire, celle des guerres de décolonisation pour le TTA 117, celle de la guerre froide pour le document de l'OTAN. Comme les forces armées françaises sont restées hors de ce domaine depuis 1959, elles ont maintenant l'opportunité de pouvoir imaginer un concept adapté à la nouvelle situation stratégique et débarrassé des "scories" dues au poids du passé.

Cette approche a conduit à admettre comme point de départ un concept le plus large possible, afin de pouvoir éla-

borer le plus librement une doctrine, c'est à dire les limites de son champ d'application dans les différents cadres d'emploi de nos forces. Et les auteurs du TTA 117 avaient trouvé un nom pour ce concept, même s'ils ne purent l'utiliser pour des raisons historiques : c'est l'action psychologique.

L'ACTION PSYCHOLOGIQUE : UN CONCEPT GÉNÉRAL

En effet, le TTA 117 édicte que "dans l'usage normal, cette expression devrait s'appliquer à toutes les actions civiles ou militaires, offensives ou défensives, psychologiquement conduites. En fait, pour les Forces Armées Françaises, un autre usage a prévalu ²".

Nos forces armées ayant perdu jusqu'à la mémoire de la signification de cette expression, il est possible aujourd'hui de la reprendre pour désigner ce concept dans son acception la plus générale. L'étude des différents travaux français ou étrangers sur la question permet de proposer la définition suivante :

Action psychologique : *mise en œuvre coordonnée de mesures et de moyens*

variés, agissant uniquement sur le psychisme d'individus ou de groupes d'individus, en vue d'influencer leur processus de prise de décision vers un comportement souhaité.

Cette définition suscite les commentaires suivants :

Les "mesures et moyens variés" sont dits "agissant uniquement sur le psychisme" par opposition à ceux pouvant agir aussi sur le physique d'un individu. Pour illustrer cette distinction, on peut se référer à l'exemple de l'utilisation de "Fuel Air Explosive Bomb ³" par l'aviation américaine pendant l'opération "Tempête du Désert". L'utilisation de cette arme a eu évidemment un impact psychologique, mais ne peut pas être considérée comme de l'action psychologique.

En revanche, le largage de tracts invitant à la reddition ⁴ qui suivait ces bombardements relevait, lui, de la pure action psychologique au sens où elle est définie ci-dessus. On remarquera au passage que les forces armées ou de police sont les seules institutions à pouvoir influencer sans action psychologique, grâce à leurs armes. A contrario, toute entité non autorisée à recourir à l'action

armée doit utiliser l'action psychologique au sens défini plus haut si elle veut obtenir un comportement particulier d'un public donné.

Ainsi la publicité est une pure "action psychologique", impliquant la mise en œuvre de moyens extrêmement variés destinés à obtenir de la cible la décision d'adopter un comportement particulier. Ce comportement se réduit dans ce cas à un acte simple d'achat.

En fait, tout le monde pratique l'action psychologique. A titre d'exemple, une organisation humanitaire (par nature tout à fait honorable), au lieu de simplement diffuser une information : "X enfants meurent de faim chaque jour dans le pays Y", préférera montrer par des affiches, ou mieux par des films, un enfant squelettique en larmes, cherchant ainsi à exercer une véritable pression sur l'émotivité du public afin d'obtenir des fonds. Aussi les forces armées ont perçu très tôt le parti qu'elles pouvaient tirer d'actions psychologiques à usage militaire, que l'on peut nommer "opérations psychologiques".

LES OPÉRATIONS PSYCHOLOGIQUES

Il est préférable de réserver l'expression "opérations psychologiques" au domaine militaire. Cette expression présente l'avantage de reprendre la dénomination utilisée chez nos alliés, sacrifiant ainsi à l'exigence d'interopérabilité, permettant en outre d'utiliser l'acronyme OPSY (prononcer "opsi") suggéré à la place de l'anglicisme "PSYOPS" (prononcé "psaïopse" dans le jargon otanien). Toutefois cette définition n'enferme pas ce concept dans une doctrine préétablie, permettant ainsi d'en élaborer une construite sur mesure et adaptée au besoin des forces françaises. S'il n'est pas possible de présenter ici de façon exhaustive l'ébauche de doctrine élaborée par le groupe d'étude cité plus haut, il semble indispensable d'en développer un point essentiel :

Ne pas confondre communication et opérations psychologiques

L'action psychologique civile ou militaire a pour caractéristique de s'adresser directement à la cible sans passer par

le filtre d'un média. Ainsi, un message publicitaire est élaboré directement par l'acteur, et diffusé tel quel dans un espace acheté à cet effet dans un média. A contrario, la communication consiste à délivrer un message à des médias qui vont le traiter et le diffuser selon leur convenance à leur public. Et on se rend compte ici que les règles ne peuvent pas être les mêmes puisque le filtre que représente le média va évaluer le message qui lui est communiqué, et en assumer la responsabilité s'il le diffuse, alors que le message publicitaire sera reçu tel quel, et sa teneur assumée seulement par son auteur.

Dans le domaine militaire, cette distinction implique que les opérations psychologiques utilisent leurs propres moyens de communication (tracts, haut-parleurs, station radio), ou achètent des espaces dans un média local comme les publicitaires, pour atteindre directement leur cible. Les cellules "communication" des états-majors doivent en revanche traiter avec des médias, avec une exigence de crédibilité qui exige de bannir toute forme de confusion entre ces deux activités.

Il est en revanche évident que ces deux types d'action doivent être étroitement coordonnées.

UN EXEMPLE CONCRET : LES OPÉRATIONS PSYCHOLOGIQUES AMÉRICAINES EN HAÏTI

Pour illustrer plus concrètement l'action des OPSY, l'exemple de l'opération américaine "Uphold Democracy" en Haïti de septembre 1994 mérite d'être analysée. Cette opération visait à rétablir le président Aristide et un régime démocratique renversé par le général Raoul Cedras en 1991. Ce dernier ayant démissionné sous la pression de l'imminence d'une intervention américaine, les forces terrestres U.S. ont pu débarquer pacifiquement, obtenir un rétablissement de la paix intérieure et contribuer à une réconciliation nationale.

Les experts américains estiment que le soutien apporté par les OPSY à cette opération a été à la base du succès. Cette campagne d'OPSY a commencé bien

avant l'opération militaire. Conçue au plus haut niveau par une équipe qui devait faire approuver ses travaux par des représentants du National Security Council, elle a débuté par des émissions radio et télévision vers Haïti, ses effets étant amplifiés par le parachutage de 10000 postes radio.

Au milieu de programmes d'actualité ou de musique populaire haïtienne, des programmes spécifiques visaient à légitimer l'intervention américaine, à promouvoir le régime démocratique du président Aristide et à discréditer la junte militaire. Le succès de cette campagne a pu être mesuré à la chaleur de l'accueil des troupes américaines lors de leur débarquement, contrairement à ce qui s'était passé pour les forces de l'ONU quelques mois plus tôt.

Après le débarquement, les unités d'OPSY ont recentré leurs messages vers le soutien du peuple haïtien aux opérations américaines, et facilité les opérations de récupération d'armes. En transmettant les appels à la réconciliation du président Aristide par radio, haut-parleurs ou tracts, elles ont évité

les règlements de compte sanglants. En plus de ces moyens traditionnels, les équipes d'OPSY américaines ont utilisé la "promotion par l'objet" chère à nos publicitaires en distribuant ballons de football, tee-shirts, autocollants, etc..., pour la plus grande joie des Haïtiens.

Cette opération, à la mesure des moyens américains, a donc montré de manière mesurable l'efficacité des OPSY dans ce cadre d'opérations en faveur de la paix où, pour réussir, une force a autant besoin de moyens de convaincre que de vaincre.

Pour conclure, l'exemple de Haïti démontre que les opérations psychologiques, en particulier dans le cadre d'opérations de maintien de la paix où il n'y a normalement pas d'adversaires à tromper ou à manipuler, ne présentent pas forcément cet aspect négatif que l'on prête à ce terme. Elles ressembleront plutôt à une campagne publicitaire destinée à "vendre" l'action de la force et à promouvoir nos intérêts nationaux, comme savent si bien le faire nos alliés les plus proches.

Elles ne devront cependant jamais être confondues avec la communication médiatique. Il importe que chacun d'entre nous, en toute occasion, le fasse savoir pour «dédiaboliser» l'action psychologique militaire en France, alors que les réticences de toutes origines ⁵ restent vives : il faut pouvoir mettre en œuvre des opérations psychologiques en toute bonne conscience et ne pas laisser l'exclusivité de ce champ d'action aux autres nations.

Notes

1. Outre l'auteur de ces lignes, ce groupe de travail comprenait le LCL DE STABBENRATH, le CBA ROLLIER, le MAJ (All) NEUREUTHER, le CCDT DUMONT et le MAJ(US) GADDIS.
2. Il s'agit de l'aspect purement défensif de l'action psychologique.
3. Arme larguée par tranche arrière d'avion cargo provoquant un effet de souffle dévastateur et la combustion totale de l'oxygène de l'air dans un rayon de plusieurs centaines de mètres.
4. Ce tract disait en substance "Vous venez d'être bombardé par l'arme conventionnelle la plus puissante en service dans les forces des Etats Unis. Nous recommencerons demain. Pour vous rendre, les modalités sont..."
5. cf article de J. Isnard "Les armées veulent contrôler les esprits ", Le Monde, 23 janvier 1999.

L'AMPHIBIE ? SOYONS SÉRIEUX... TRÈS SÉRIEUX MÊME !

*PAR LE CHEF DE BATAILLON MERVEILLEUX DU VIGNAUX
(112^{ÈME} PROMOTION DU CSEM)*

Après avoir été un domaine relevant de l'histoire, de l'exotique voire de l'anecdotique, l'amphibie semble prendre une place importante dans les études militaires françaises actuelles. Effet de mode, tocade, mimétisme ? Rien de tout cela, heureusement !



Ce renouveau se traduit de plusieurs façons : participation importante aux commissions interarmées de réflexion sur la doctrine ou les matériels, études pour le développement de nouveaux moyens de mise à terre et désignation claire des unités plus spécifiquement orientées vers l'acquisition et l'entretien de savoir-faire spécifiques à ce domaine (les deux brigades légères blindées et la brigade aéromobile, en l'occurrence).

Il apparaît en effet que nulle place ne peut être laissée à l'improvisation dans ce qui est déjà un domaine d'excellence de plusieurs armées occidentales.

L'amphibie est un mode d'action complexe à la doctrine en pleine évolution et dont l'adéquation évidente aux menaces actuelles peut trouver une base

de départ solide dans les savoir-faire déjà détenus.

Après avoir repris les données fondamentales et les axes de développement de la doctrine française, nous pourrions constater que l'amphibie apparaît de plus en plus comme une composante privilégiée de la capacité de projection. En effet, la souplesse apportée par la maîtrise de ce domaine particulier offre aux décideurs de haut niveau un outil de négociation et d'action qui semble bien adapté aux crises actuelles.

Dans ce domaine, il ne s'agit nullement de redécouvrir l'Amérique, mais d'utiliser les connaissances accumulées par les professionnels de l'Armée de terre et en particulier chez les Troupes de Marine.

Elles ont toujours été familiarisées avec ce mode d'action un temps relégué comme accessoire. Les armées françaises redécouvrent ce qui est non un mode de transport mais un mode d'action.

* * *

Au vu de la complexité de ce mode d'action tel qu'il est développé actuellement, il apparaît nécessaire de bien prendre en compte les dernières évolutions majeures avec un point rapide sur le concept amphibie en cours.

Ce concept est inspiré de la doctrine OTAN adaptée aux moyens nationaux. Comportant toutes les phases (opérations en amont de J-3 mois à J-10, simultanément à la préparation, à l'embarquement, à la répétition, et au transit, opérations des forces avancées de J-10 à J, puis débarquement) de l'opération amphibie dans son acception la plus classique ("amphibious assault" ou débarquement), ce concept intègre néanmoins les trois autres opérations amphibies susceptibles d'être envisagées ("amphibious withdrawal" ou rembarquement, qui est toujours planifié, "amphibious demonstration" ou manœuvre de déception, "amphibious raid" ou action de va-et-vient).

Travaillant sous mandat de l'EMA, la Commission Interarmées des Etudes Amphibies (CIEA) fait porter ses efforts sur les particularités de l'amphibie dans

les domaines de la planification, des structures de commandement et de l'entraînement.

Fondant ses travaux sur les documents de base de l'OTAN (AAP 6, ATP 8, 36 à 39 et AJP 1) et nationaux (concept d'emploi des forces et concept national des opérations amphibies ou CNOA) ainsi que sur les retours d'expérience de 1997, 1998 et 1999 (FANFAR, EOLE, FANFAT et CATAMARAN), cette commission oriente ses réflexions sur la mise à terre d'un Groupement Interarmées Embarqué (GIE) de 1400 soldats, avec leurs matériels lourds et dotés d'une autonomie logistique débarquée de trois jours de combat.

Le concept évolue également par l'adaptation du concept français qui intègre pour la première fois depuis les opérations en Indochine l'hypothèse d'une mise à terre sur une côte hostile faiblement tenue (avec rapport de force minimal de 4 contre 1 selon les dernières études). Les travaux sont actuellement orientés vers les communications et les systèmes de commandement en opérations amphibies, la gestion des

flux, l'utilisation des systèmes d'analyse de l'environnement et l'élaboration d'une doctrine logistique.

Ce GIE 1400 correspondrait à un bataillon interarmes à quatre unités de combat, dont une de chars, et renforcé d'éléments du génie, d'appui mortier et antichar, plus une vingtaine d'appareils de l'ALAT. Une UCL (Unité de Commandement et de Logistique) renforcée de moyens de maintenance et de communication à longue distance viendrait compléter ce groupement.

A cet ensemble de forces déjà important viennent s'ajouter la participation au PC du CATF ("Commander of the Amphibious Task Force").

L'objectif tactique d'une telle unité pourrait raisonnablement être la saisie d'une plate-forme portuaire et aéroportuaire, en tant que point d'entrée sur le théâtre d'opérations, sur des élongations inférieures à la centaine de kilomètres et pour une durée maximale de 36 heures.

S'il reste de nombreux problèmes à résoudre, le cadre de l'action amphibie est néanmoins maintenant défini à un

degré suffisant pour pouvoir envisager sa mise en œuvre à courte ou moyenne échéance par nos forces.

Ce développement récent d'un concept français ne fait que traduire l'intérêt qu'un tel mode d'action offre pour la gestion des crises actuelles.

Présente dans le Pacifique, l'Océan Indien, l'Atlantique et la Méditerranée, la France, par ses possessions territoriales, ses accords avec les pays riverains ou les possibilités d'engagement dans un cadre multinational, fait sans conteste partie des pays auxquels une force amphibie apporterait une précieuse valeur ajoutée. La superficie et la répartition des terres de souveraineté française dont en particulier notre pays d'une Zone d'Exclusivité Economique (ZEE) gigantesque (3ème rang mondial avec 11 millions de km², dont seulement 300 000 pour la métropole) avec des intérêts dispersés sur l'ensemble du globe dans le cadre d'un monde à la stabilité pour le moins fugace.

Les départements et territoires d'outre-mer, collectivités territoriales et pays de déploiement des forces préposi-

tionnées jouent ici un rôle éminent dans le cadre de l'amphibie. En effet, ces espaces sont un cadre préférentiel pour former et entraîner nos unités comme pour acquérir une culture interarmées indispensable. La présence ancienne déjà d'hommes de la Marine, de l'Armée de l'air et de l'Armée de terre qui mettent en œuvre procédures et moyens (aéronefs, unités de mêlée et d'appui, BATRAL, EDIC et CEDIC), même limités, est une évidence.

Elle fait de ces territoires un lieu d'instruction qui a sensibilisé à l'amphibie la majorité de ceux qui ont y servi. Les entraînements communs et les échanges avec d'autres pays dotés d'unités à vocation amphibie y sont également courants. De plus, ces DOM-TOM peuvent devenir une zone socle pour le déroulement d'une opération amphibie réelle : si l'engagement de nos moyens français dans le cadre du scénario 3 du Livre Blanc doit toujours être envisagé, là n'est pas leur unique avantage. C'est également comme base de départ ou d'embarquement (voir La Réunion pour l'opération OSIDE), voire comme éventuel lieu de répétition,

qu'ils offrent un intérêt majeur, dans un cadre purement national comme multinational.

En outre, l'amphibie est un mode d'action souple et qui donne une liberté d'action supplémentaire au politique. L'accompagnement probable de la force amphibie par des unités puissantes de la Force d'Action Navale (FAN), incluant sous-marins, porte-avions et aéronefs embarqués, en font un objectif militaire dont la durée limite de fait le nombre d'agresseurs potentiels. Les acteurs actuellement redoutés comme les terroristes et les preneurs d'otages constituent une menace totalement écartée jusqu'à la fin de la mise à terre.

La prise de risque militaire et politique est donc limitée, et ce d'autant plus que le déploiement de cette force dans des eaux nationales pour la phase de débarquement proprement dite ne s'effectuera qu'au dernier moment. L'effet de surprise à longue distance obtenu par la combinaison de l'action des trois armées et des forces spéciales sur un adversaire d'importance moyenne a déjà fait ses preuves, comme l'a prouvé la

guerre des Malouines. Souplesse et réversibilité restent, nous le voyons, deux des caractéristiques-clés de ce mode d'action qu'est l'amphibie.

Les qualifications existantes et entretenues au sein des unités de la 9^{ème} BLBIMA, de la 6^{ème} BLB et des unités stationnées outre-mer permettent aux forces terrestres de disposer immédiatement d'un vivier de compétences unique.

Au travers des postes armés dans les unités de la Marine qui traitent de ce domaine (Ecole des fusiliers marins, cellule amphibie à l'état-major d'ALFAN, etc...), de la qualification obtenue à QUANTICO par les stagiaires désignés chaque année, et de l'expérience des actions extérieures, les Troupes de Marine, dont le goût pour l'amphibie n'est pas nouveau, sont en mesure de fournir à la fois l'ossature et la matière première de ces troupes spécialisées réclamées par tous.

C'est donc à coût restreint, sous enveloppe pratiquement constante et en partant d'un encadrement déjà averti en

la matière que cette capacité pourrait être développée. Les cadres et les soldats de ces unités ultramarines ou légères blindées ont ainsi embarqué et débarqué plusieurs fois sur les BATRAL, TCD, EDIC et CEDIC pour des exercices qui les ont familiarisés avec cette notion de changement de milieu dans un cadre tactique de plus en plus contraignant. Les régiments d'infanterie de Marine disposent en outre d'unités, appelées Détachements d'Assistance Opérationnelle (DAO), spécialisées dans l'acquisition autonome du renseignement en complément des capacités des sections de reconnaissance régimentaires, dont l'engagement dans le cadre des opérations des forces armées est envisagé par la CIEA.

De plus, la proximité entre les quatre commandos d'assaut de Lorient et la 9^{ème} BLBIMA donne corps à cette notion de complémentarité entre le COS et ses unités chargées de l'action dans la frange littorale. Il n'est nul besoin de chercher loin les possibilités d'entraînement en commun ainsi offertes. De la maîtrise technique (officier d'embarquement, officier d'appui feu

naval) à la pratique du drill avec nos camarades de la Marine, la multiplication des exercices fait de ces forces les éléments précurseurs et l'avant-garde de l'Armée de terre dans le domaine amphibie.

Cependant, il est bien évident que le coût d'acquisition et d'entretien de la capacité complète ne peut qu'être réduit en se reposant sur les savoir-faire existants. Il ne saurait être question d'éluder le problème des matériels spécifiques pour disposer d'une capacité digne de ce nom. Un effort consistant sera nécessaire et a déjà été entamé, en particulier avec les travaux de conception du Nouveau Transport de Chaland de Débarquement (NTCD).

De même, dans le domaine de l'entraînement, le niveau souhaitable pour disposer d'unités opérationnelles exigerait par an un exercice de type TECHPHIB (acquisition et mécanisation des opérations d'embarquement et de débarquement) par unité élémentaire, et un entraînement majeur engageant le volume d'un GIE par brigade. L'effort est à développer également dans la ges-

tion des ressources humaines avec la systématisation des qualifications et peut-être la création d'un domaine de compétence reconnu et géré comme tel. Ce développement doctrinal pourrait ainsi aboutir à l'apparition d'un corps d'experts de l'amphibie dont les personnels issus des Troupes de Marine pourraient naturellement prendre une part importante, et ce à tous les niveaux de commandement concernés.

* * *

Ce concept amphibie est un savoir-faire complexe à mettre en œuvre, mais parfaitement cohérent avec la doctrine actuelle. Qui plus est, il correspond à un réel besoin : en offrant à nos chefs un outil opératif particulièrement utile par sa souplesse, sa réactivité et les possibles modalités de mise en œuvre, l'action amphibie est adaptée aux principes actuels de la gestion de crise. S'appuyant sur le vivier de spécialistes existant, le développement d'une vraie spécialité apparaît donc comme une nécessité pour accompagner cette évolution.

Il reste cependant un domaine où les efforts sont à porter de façon plus marquée en traduisant plus concrètement

encore les discours et en forçant les mentalités : celui de la culture interarmées. Comment concevoir le développement cohérent d'un savoir-faire amphibie sans développer les échanges entre la Marine et les Forces terrestres, sans inculquer de culture marine ou terrestre dans nos écoles de formation respectives ? Comment espérer arriver à une coopération opérative poussée en continuant à raisonner en termes de rivalité et non de complémentarité ?

Saisissons cette chance de relancer sur des bases saines une coopération nécessaire !